

CENT TRENTE-SEPTIÈME JOURNÉE.

Jeudi 23 mai 1946.

Audience du matin.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal admet les documents suivants de l'accusé Seyss-Inquart, contre lesquels le Ministère Public avait précédemment soulevé des objections: numéros 11, 47, 48, 50, 54 et 71. Il rejette par contre les autres documents auxquels on avait également fait objection. Je vais les énumérer: numéros 5, 10, 14, 19 b, 21, 22, 27, 31, 39, 55, 60, 61, 68, 69. J'en ai terminé.

M. DUBOST. — Monsieur le Président, hier soir à la fin de l'audience, le défenseur de l'amiral Raeder a déposé un certain nombre de documents parmi lesquels le document n° 105 du livre 5. Ce document est extrait du Livre Blanc allemand n° 5. C'est le témoignage d'un vieillard de 72 ans, luxembourgeois, établi en Belgique depuis six mois seulement, et qui affirme avoir rencontré, au mois d'avril 1940, 200 soldats français en Belgique. Ces soldats, qu'il dit français, étaient avec des chars.

J'avais demandé à votre Tribunal de m'autoriser à faire des objections contre ce document 7 du Livre Blanc n° 5, dont l'original n'a jamais été présenté et n'est pas reproduit dans le Livre Blanc, comme c'est le cas pour un certain nombre des documents du Livre Blanc allemand. Il est nécessaire qu'au nom de la France et de la Belgique une protestation formelle, catégorique, soit élevée contre une telle assertion. A aucun moment il n'est entré en Belgique, avant l'invasion de ce pays par les armées allemandes, de troupes françaises.

La lecture du document 105 du livre 5 de l'amiral Raeder laisse deviner d'où provient l'erreur de Grandjanet dont le témoignage est invoqué.

J'ai dit au Tribunal que c'était un homme de 72 ans, luxembourgeois. A la question qui lui a été posée par les autorités allemandes, sur le point de savoir comment il avait reconnu que les soldats qu'il avait vus étaient français, il a répondu: « J'ai reconnu avec certitude que c'étaient des soldats français, car je connais bien leur uniforme. En outre, j'ai reconnu les soldats à la langue qu'ils parlaient en s'entretenant avec moi. »

En ce qui concerne l'uniforme, le Tribunal sait qu'au moment où les événements se produisaient, l'Armée belge avait un uniforme

de la même couleur que l'Armée française et un casque de la même forme.

En ce qui concerne la langue, le Tribunal sait qu'une grande partie des populations belges établies le long de la frontière du Luxembourg parlent le français et que les soldats belges qui sont recrutés dans ces régions parlent eux-mêmes le français.

Enfin le Tribunal se souviendra que ce témoin, qui est un vieillard, n'était que depuis six mois en Belgique et n'avait probablement qu'une expérience partielle des choses belges et notamment de l'Armée belge.

En tout cas, nous affirmons, au nom de la France et au nom de la Belgique, qu'avant le 10 mai 1940 aucune troupe française organisée n'a pénétré en Belgique et que les isolés qui sont entrés en Belgique y ont été internés.

LE PRÉSIDENT. — Oui, Docteur Siemers.

Dr SIEMERS. — Messieurs, je rappelle brièvement les faits suivants: Il s'agit d'un document tiré du Livre Blanc, document au sujet duquel on a déjà statué ici et qui m'a déjà été accordé. Je propose que l'on enjoigne au Ministère Public d'avoir à produire l'original de ce document pour le cas où il voudrait en contester l'authenticité. Je me conforme ainsi à une décision du Tribunal qui prévoit que le détenteur de l'original doit proposer de le déposer ou qu'une demande doit être adressée à la même fin à quiconque l'a en sa possession. A ma connaissance, cet original est entre les mains du Ministère Public puisque tous les originaux qui se trouvaient à Berlin au ministère des Affaires étrangères ou dans les services d'évacuation et l'ensemble des originaux de ces Livres Blancs sont tombés aux mains des Alliés.

LE PRÉSIDENT. — Que voulez-vous dire par «l'original»? Cet original, je suppose que c'est celui du Livre Blanc? Est-ce ce dont vous parlez?

Dr SIEMERS. — Oui, je parle en ce moment, Monsieur le Président, de l'original de ce procès-verbal judiciaire.

LE PRÉSIDENT. — Il provient du Livre Blanc. C'est un document imprimé, je suppose? Je ne crois pas qu'il contienne l'original de la déclaration de ce Luxembourgeois.

Dr SIEMERS. — Le Livre Blanc groupe un nombre considérable de documents et les originaux sont eux-mêmes en la possession du ministère des Affaires étrangères. Il s'agissait en partie des archives du Grand État-Major français et également de comptes rendus judiciaires. Quant au contenu de ce document...

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Dubost, vous ne demandez pas cependant que ce document ne soit pas admis? Le Tribunal prendra en considération les faits que vous avez soulignés.

M. DUBOST.— C'est une demande tendant à obtenir du Tribunal que ce document soit écarté, Monsieur le Président, en même temps qu'une protestation contre l'affirmation de la Défense selon laquelle des soldats français auraient violé la neutralité belge dans le courant du mois d'avril.

Que le Tribunal me permette d'ajouter quelques explications. Le Livre Blanc que nous avons actuellement entre les mains est composé de deux parties. Une première partie reproduit des textes et une seconde partie donne des photocopies de ces textes. Dans la première partie, qui reproduit simplement les textes, figure le document dont je demande au Tribunal qu'il soit écarté. Nous l'avons cherché dans la partie qui reproduit en photocopies les documents publiés dans la première partie et nous ne le trouvons pas. Ce qui nous permet de dire au Tribunal que l'original de ce document, dont nous demandons qu'il soit écarté, n'a pas été reproduit dans le Livre Blanc allemand puisqu'il ne figure pas dans la deuxième partie.

Dr SIEMERS.— Monsieur le Président, je crois que toutes les explications de M. Dubost ont trait à la valeur probatoire de ce document et ne mettent nullement en question le caractère officiel de ce document. Que ce soit là un document régulier, la chose me paraît évidente puisqu'il s'agit d'un procès-verbal judiciaire qui consigne les déclarations du dénommé Grandjanet. Tout ce que M. Dubost a d'ailleurs avancé concerne plus le contenu du document que sa valeur probatoire. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir admettre comme auparavant ce document et considérer qu'il a son importance par rapport aux autres qui m'ont été accordés ou plutôt accordés au Dr Horn pour son livre de documents concernant la Belgique et la Hollande. Si le livre de documents, dans sa deuxième partie, ne contient aucune photocopie...

LE PRÉSIDENT.— Bien, Docteur Siemers. Monsieur Dubost, le Tribunal prendra en considération l'objection soulevée.

Dr SIEMERS.— Puis-je encore mentionner, Monsieur le Président, que si la photocopie, objet des critiques de M. Dubost, ne figure pas dans le livre, cela provient de ce que le procès-verbal judiciaire, dans son texte original, est rédigé en allemand et que les fac-similés de ce livre sont exclusivement ceux de documents qui, dans leur texte original, étaient rédigés en français. Si la chose est nécessaire, j'aurai recours au témoignage du conseiller secret von Schnieden à propos de ce procès-verbal, étant donné qu'il était à l'époque parfaitement au courant de tous les procès-verbaux de ce genre au classement desquels il avait contribué.

LE PRÉSIDENT.— Très bien, le Tribunal prendra l'objection en considération.

FLOTTENRICHTER KRANZBÜHLER. — Monsieur le Président, avec la permission du Tribunal, j'aimerais présenter le questionnaire envoyé au chef de la flotte américaine, l'amiral Nimitz, questionnaire que j'ai reçu avant-hier et qui entre temps est allé au service de traduction. Si le Tribunal le permet, je le ferai maintenant, pour conclure nos explications sur les Grands-Amiraux Dönitz et Raeder?

LE PRÉSIDENT. — Le Ministère Public l'a-t-il vu?

FLOTTENRICHTER KRANZBÜHLER. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Nous avez-vous apporté des copies?

FLOTTENRICHTER KRANZBÜHLER. — J'avais été informé que les copies destinées au Tribunal seraient transmises par l'intermédiaire du Secrétaire général.

LE PRÉSIDENT. — Ce document ne peut être lu tant que nous n'aurons pas de copies. Nous devons renvoyer sa lecture jusqu'au moment où nous aurons des copies.

FLOTTENRICHTER KRANZBÜHLER. — En voilà deux copies en anglais, une en français. Je vous transmets ce document, le document Dönitz-100.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Kranzbühler, les juges soviétiques n'ont pas de copie de ce document dans leur propre langue. Aussi vous le présenterez plus tard.

Et maintenant, l'avocat de l'accusé von Schirach désire-t-il prendre la parole pour son client?

Dr FRITZ SAUTER (avocat des accusés Funk et von Schirach). — Messieurs les juges, j'ai l'intention, tout d'abord, d'entreprendre personnellement l'interrogatoire de l'accusé von Schirach et, au cours de cet interrogatoire, à l'occasion de chaque question particulière, de porter immédiatement à votre connaissance les passages du livre de documents qui en traitent. A la suite de l'interrogatoire de l'accusé, j'appellerai les quatre témoins et, pour terminer, j'ai l'intention de présenter le reste des documents pour autant que ces documents ne l'aient pas déjà été lors de l'interrogatoire de l'accusé. Je pense, Monsieur le Président, que vous êtes d'accord avec cette façon de procéder. J'appelle donc tout d'abord à la barre Baldur von Schirach.

(L'accusé gagne la barre.)

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous répéter le serment après moi : « Je jure devant Dieu tout puissant et omniscient que je dirai la pure vérité et que je ne cèlerai ni n'ajouterai rien. »

(L'accusé répète la formule du serment.)

Vous pouvez vous asseoir.

Dr SAUTER. — Témoin, quand êtes-vous né?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Le 9 mai 1907.

Dr SAUTER. — En somme, il y a quelques jours que vous avez 39 ans? Vous êtes marié depuis quatorze ans, n'est-ce pas?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — Vous avez quatre enfants. Quel âge ont-ils?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — 4, 8, 11 et 13 ans.

Dr SAUTER. — Dans le Troisième Reich, vous étiez avant tout chef de la Jeunesse hitlérienne?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — Quels postes avez-vous occupés sous ce rapport, aussi bien dans le Parti que dans l'administration? Je vous prie de m'indiquer également combien de temps vous avez occupé ces différentes fonctions.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — J'ai tout d'abord été, en 1929, chef de l'Union des étudiants nationaux-socialistes; en 1931, je suis devenu Reichsführer des jeunes de la NSDAP, tout d'abord à l'État-Major de la direction suprême des SA; en 1932, j'étais Reichsleiter à l'éducation des jeunes de la NSDAP; en 1933, chef de la Jeunesse du Reich allemand, tout d'abord sous le ministre de l'Intérieur, Dr Frick, puis en 1934, toujours le même poste aux ordres du ministre de l'Éducation du Reich Rust. En 1936, le chef de la Jeunesse allemande devint autorité suprême du Reich et, à ce titre, je fus placé directement sous les ordres du Führer et Chancelier du Reich.

Dr SAUTER. — Quels étaient, parmi ces postes, ceux qui relevaient du Parti et ceux qui relevaient de l'État?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Les fonctions occupées au Parti étaient celles de Reichsführer des jeunes de la NSDAP et de Reichsleiter à l'éducation des jeunes. Comme postes d'État: chef de la Jeunesse allemande d'abord, comme je l'ai dit, avec le ministre de l'Intérieur, puis avec le ministre de l'Éducation, enfin de façon autonome.

Dr SAUTER. — En 1940, vous avez été déchargé de certaines de ces fonctions. Quelles sont celles dont vous avez été privé à la direction de la Jeunesse en 1940 et quels sont les postes que vous avez ultérieurement occupés jusqu'à la fin?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — En 1940, je renonçai à la direction effective de la Jeunesse, c'est-à-dire que j'abandonnais le poste de Reichsführer des jeunes de la NSDAP. Mais je gardais le poste de Reichsleiter à l'éducation de la Jeunesse et restais responsable de l'ensemble de la jeunesse. Je reçus en supplément

les nouvelles fonctions de Gauleiter de Vienne, ce qui impliquait également les fonctions d'État de Reichsstatthalter de Vienne et de commissaire à la défense du Reich pour la dix-septième région militaire.

Dr SAUTER. — Témoin, nous allons d'abord revenir à votre activité de chef de la Jeunesse. Il existe de vous un affidavit du 4 décembre 1945, PS-3302. Dans cette déclaration sous serment, vous avez en décembre, déclaré devant le Ministère Public que vous vous reconnaissiez responsable de l'ensemble de l'éducation de la jeunesse du Troisième Reich?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — C'est exact.

Dr SAUTER. — Pensez-vous, à l'époque où vous avez fait cette déclaration de culpabilité, que votre successeur, c'est-à-dire le Reichsjugendführer Axmann, était mort?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — Vous avez cru qu'il était tombé lors des derniers combats?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — J'étais convaincu qu'il avait été tué à Berlin.

Dr SAUTER. — Mais entre temps, témoin, vous avez appris par certaines informations de presse que votre successeur, cet Axmann, vivait encore, n'est-ce pas?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — Maintenez-vous toujours la déclaration dans laquelle vous revendiquiez la responsabilité totale de la direction de la jeunesse, ou bien prétendez-vous aujourd'hui limiter d'une façon quelconque cette responsabilité.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je ne désire en aucune façon limiter la portée de cet affidavit. Bien que Hitler, dans les dernières années de sa vie, ait donné à la jeunesse des ordres que je ne connais pas et bien que mon successeur Axmann, particulièrement au cours de l'année 1944, ait également donné des ordres que j'ignore car, en effet, par suite des événements de guerre, aucune liaison n'était plus assurée entre nous, j'en reste à ma déclaration première. J'espère que le Tribunal me considère comme l'unique responsable de la jeunesse et qu'aucun autre chef de la jeunesse n'aura à comparaître devant ce Tribunal pour des faits dont j'assume seul la responsabilité.

Dr SAUTER. — Témoin, il m'intéresserait de savoir si vos méthodes d'éducation s'inspiraient pour l'essentiel de principes et de directives reçus de Hitler, de quelque service du Parti ou bien d'une quelconque administration d'État ou si vos méthodes d'éducation ont été déterminées par les expériences que vous aviez

accumulées pendant votre jeunesse, vous et les chefs de mouvements de jeunes qui vous entouraient alors ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — C'est votre dernière assertion qui est exacte. Bien entendu, l'éducation de la Jeunesse hitlérienne était basée sur l'idée nationale-socialiste. Mais les principes à proprement parler éducatifs ne venaient pas de Hitler. Ils n'avaient pas non plus été conçus par d'autres chefs du Parti. C'est la jeunesse elle-même qui les avait imaginés, mes collaborateurs et moi.

Dr SAUTER. — Voudriez-vous maintenant exposer au Tribunal peut-être plus en détail, comment vous en êtes arrivé vous-même à ces principes et à ce système d'éducation de la jeunesse, d'après l'éducation que vous aviez reçue vous-même, votre évolution personnelle, etc.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je crois que le plus simple est de vous esquisser l'histoire de ma propre jeunesse très brièvement et en même temps de vous dépeindre les organisations de jeunesse avec lesquelles j'entrais en contact. J'économiserai ainsi un temps considérable lors de mes déclarations ultérieures.

Mon père servait en qualité d'officier d'active dans le régiment des cuirassiers de la garde impériale. Je suis né à Berlin. Un an plus tard, mon père prenait sa retraite et partait pour Weimar où il prenait la direction du théâtre de la Cour, plus tard « théâtre national de Weimar ». C'est ainsi que j'ai grandi à Weimar et cette ville qui, dans un certain sens, est la patrie de chaque Allemand, c'est elle que je considérais comme ma ville natale. Mon père avait quelque fortune. La maison de mes parents était riche de vie intellectuelle et artistique, de littérature et de musique surtout. Mais à côté et au-dessus de ces possibilités éducatives de la maison familiale, l'ambiance de la ville même, l'ambiance du Weimar classique et post-classique a beaucoup influé sur mon développement intellectuel.

C'est avant tout pourtant le *genius loci*, le génie du lieu, Goethe, qui, très tôt, exerça sur moi ses sortilèges. C'est précisément à cause de ces expériences de jeunesse que plus tard, d'année en année, je ramenais la jeunesse à Weimar, vers Goethe.

Le premier document qui, sous ce rapport, a quelque importance pour moi, est le document 80, qui prouvera ce que je viens de dire. Dans ce document, on se réfère brièvement à l'un des nombreux discours que je fus amené à tenir de par mon activité de dirigeant de la jeunesse, devant de jeunes chefs réunis. Dans ce discours je demandais à la jeunesse d'en revenir à Goethe.

Dr SAUTER. — Puis-je vous interrompre un instant, Monsieur von Schirach ? Dans ce numéro 80, Monsieur le Président, qui se

trouve à la page 133 du livre de documents Schirach, figure un court rapport sur des assises nationales culturelles de la Jeunesse hitlérienne à Weimar. C'est en l'occurrence un rapport de l'année 1937 mais, comme l'accusé vous l'a déjà dit, de semblables assises culturelles de la Jeunesse hitlérienne de tout le Reich avaient lieu tous les ans à Weimar, la ville de Schiller et de Goethe. Dans ce rapport, document n° 80 du livre de documents Schirach, on parle notamment d'un discours de l'accusé sur l'importance de Goethe dans l'éducation de la jeunesse nationale-socialiste. On y mentionne que Schirach s'était alors exprimé ainsi, je cite textuellement...

LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas besoin de nous le lire, Docteur Sauter. Il y est uniquement question de Goethe.

Dr SAUTER. — Dans ce cas, Monsieur von Schirach, voulez-vous continuer?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — A Weimar n'avait pas seulement lieu le congrès culturel annuel du Reich: l'assemblée des chefs de la Jeunesse hitlérienne y tenait aussi ses assises chaque année. De même s'y déroulaient les cérémonies que nous appelions les représentations solennelles de la jeunesse allemande à Weimar. Ce qui importe dans la circonstance, c'est que, dans ce discours, j'ai cité un mot de Goethe qui fut pour ainsi dire le leitmotiv de tout mon travail éducatif: «La jeunesse ne cesse de se façonner au contact de la jeunesse». Même mon adversaire le plus acharné ne peut pas passer sous silence le fait qu'auprès de la jeune génération allemande j'ai toujours été le propagandiste de Goethe à côté d'un propagandiste du national-socialisme.

Un certain M. Ziemer a produit contre moi un volumineux affidavit dans lequel il se prononce sur l'éducation que je donnais à la jeunesse, dont j'étais responsable. Je crois que M. Ziemer a légèrement bâclé sa tâche. Il aurait du moins pu envisager dans son exposé du système d'éducation nationale allemande, l'activité que j'ai déployée dans le domaine éducatif pour amener la jeunesse à assimiler l'œuvre de Goethe.

J'avais 10 ans lorsque j'entrai pour la première fois dans une organisation de jeunesse. J'avais donc juste l'âge auquel les garçons et les filles ont été, plus tard, admis dans le Jungvolk. Il s'agissait, comme on l'appelait, du «Jungdeutschlandbund», une organisation que le comte von der Goltz avait fondée, une sorte d'organisation scout. Le comte von der Goltz et Haeseler, s'inspirant du mouvement boy-scout britannique, avaient créé en Allemagne des mouvements éclaireurs et l'une de ces organisations était précisément ce «Jungdeutschlandbund» dont je viens de parler. Il joua un rôle important dans l'éducation de la jeunesse jusqu'aux environs de 1918-1919.

Beaucoup plus important cependant pour mon évolution fut le stage que je fis dans un « Waldpaedagogium ». C'était un établissement d'éducation dirigé à la campagne par un collaborateur du pédagogue bien connu Hermann Lietz. Là, je fus initié à des disciplines psychologiques que, plus tard, sur une base différente...

LE PRÉSIDENT. — Docteur Sauter, pensez-vous que l'éducation reçue par l'accusé soit matière dont doit être entretenu le Tribunal. C'est l'éducation dont il a été le promoteur qui nous importe, ce qu'il a appris aux autres et non pas ce qu'il a appris lui-même.

Dr SAUTER. — Monsieur le Président, l'accusé voudrait vous prier de bien vouloir l'autoriser à expliquer un peu sa propre jeunesse, en particulier parce qu'il veut vous prouver par là même que les principes sur lesquels il a basé son système éducatif ne lui venaient pas de Hitler, ni d'un service quelconque du Parti, mais qu'ils se sont dégagés des expériences qu'il avait faites en propre dans sa jeunesse. Il importe donc, jusqu'à un certain point, pour le Tribunal, de se demander sur quels principes l'accusé a fondé son système d'éducation et comment il en est arrivé à ces principes. C'est ce que l'accusé vous prie de bien vouloir l'autoriser à expliquer.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Sauter, l'accusé a déjà pris un temps considérable à nous exposer le début de sa jeunesse et l'éducation qu'il a reçue. Le Tribunal pense qu'il devrait abréger et ne pas perdre plus de temps à traiter de son éducation propre. Ce qui importe, c'est de connaître le genre d'éducation qu'il a inculquée à la jeunesse allemande et non celle qu'il a reçue lui-même.

Dr SAUTER. — Bien entendu, nous tiendrons compte de vos désirs, Monsieur le Président. (*A l'accusé.*) Monsieur von Schirach, voudriez-vous résumer vos déclarations de façon à ce qu'elles soient les plus brèves possible.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je peux le faire très brièvement.

Dr SAUTER. — Oui, je vous en prie.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — L'idée de Lietz était de donner à la jeunesse une éducation telle que, dès l'école, on lui enseignât ce qu'était l'État. Sa communauté scolaire était un état en miniature et, dans cette communauté scolaire, on en arrivait à ce que les jeunes se régissent par eux-mêmes. J'indiquerai simplement que Lietz développa aussi des idées déjà exposées longtemps avant lui par Pestalozzi et le grand Jean-Jacques. Toutes ces méthodes modernes d'éducation remontent en quelque sorte à Rousseau, qu'il s'agisse d'Hermann Lietz, des boys-scouts, du mouvement éclairé

ou du « Wandervogelbund » allemand. En tout cas, cette idée de laisser se régir dans une communauté scolaire les jeunes gens par eux-mêmes est à l'origine de mon idée, que la jeunesse devait se diriger elle-même. Ma pensée était d'inculquer dès l'école à la jeune génération les idées que, quatre-vingts ans plus tôt, Fröbel avait prônées. Lietz voulait aussi, dès l'école, prendre en main la jeune génération.

Je puis peut-être encore indiquer très brièvement qu'en 1898 Lietz commença son travail éducatif et que la même année, dans une ville sud-africaine, le major britannique Baden-Powell, se voyant bloqué par des rebelles, entraîna des jeunes à partir en éclaireurs dans les forêts, ce qui fut à l'origine de son propre mouvement scout, qu'en la même année 1898, Karl Fischer fondait le mouvement du « Wandervogel » à Berlin-Steglitz.

Dr SAUTER. — Témoin, je pense que nous pouvons, accédant ainsi au désir de Monsieur le Président, en terminer avec ce chapitre qui n'a qu'un caractère préliminaire. Si je vous ai bien compris, vous avez dit que les principes que vous avez appliqués plus tard, après être devenu Reichsjugendführer, vous les avez découverts par vous-même et par les mouvements de jeunesse d'alors. Est-ce exact ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui, essentiellement. Les bases de mon activité ultérieure doivent être cherchées là.

Dr SAUTER. — A ce point de vue, il m'intéresserait encore de savoir une chose : est-ce que cette éducation, à l'époque, avait quelque tendance politique ou antisémite ? Comment aussi en êtes-vous venu à vous occuper de questions politiques ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Non, cette éducation n'était d'aucune tendance politique et aucunement antisémite, car Lietz appartenait à l'entourage du démocrate Naumann, à celui de Damaschke.

Dr SAUTER. — Comment en êtes-vous alors arrivé à la politique ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Entre temps la révolution avait éclaté. Mon père...

Dr SAUTER. — Vous parlez de la révolution de 1918-1919 ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui, de la révolution de 1918-1919. Mon père avait été chassé de son poste par les Rouges. L'assemblée nationale de Weimar avait été réunie, la République de Weimar établie. Nous avons un système parlementaire, nous avons une démocratie ou ce que nous considérons tout au moins comme tel en Allemagne, car je doute que c'en eût été une véritable. C'était l'époque de 1923. Je me trouvais au domicile paternel. C'était une

période d'insécurité générale, de misère et de mécontentement. Nombre de familles estimées avaient, avec l'inflation, été réduites à la mendicité. Les économies de l'ouvrier et du bourgeois avaient fondu complètement. Le nom de Hitler commençait à percer, après les événements du 9 novembre 1923. On ne savait, à l'époque, rien de précis sur son compte et il était impossible de se renseigner. Ce n'est qu'avec ce Procès que mes compatriotes et moi avons appris quelles avaient été les intentions de Hitler.

Je n'étais pas national-socialiste à l'époque et, avec quelques jeunes gens de mon âge, j'entraî dans un mouvement de jeunesse qui portait le nom de «Knappenschaft». Cette organisation avait certaines attaches avec le bloc populaire, mais n'était liée à aucun parti. Ses mots d'ordre, très simples, étaient camaraderie, patriotisme et contrôle de soi. Nous étions environ une centaine de jeunes gens dans ma ville natale qui, dans le cadre de cette organisation de jeunesse, combattions la mollesse de la jeune génération d'après-guerre, et aussi la démoralisation, la dissipation des adolescents. J'avais alors 16 ans et, pour la première fois, je rencontrais le socialisme. Dans ce milieu se rencontraient des jeunes gens de toutes les professions, des ouvriers, des artisans, des fils de paysans, de jeunes employés. Il y avait aussi des gens plus âgés parmi nous qui occupaient déjà un poste dans la vie, et aussi quelques-uns qui avaient fait la guerre mondiale. Par les conversations que j'eus avec ces camarades, j'appris à mesurer alors dans toute leur ampleur les conséquences du Traité de Versailles.

La situation de la jeunesse était alors la suivante: l'étudiant pouvait espérer se tirer d'affaire en travaillant et y arriver tant bien que mal. Mais après, selon toute probabilité, il irait rejoindre le prolétariat des diplômés, car aucun espoir pour lui d'exercer sa profession. Le jeune ouvrier avait peu de chances de trouver une place d'apprenti. Pour lui il ne restait comme perspective rien d'autre que la sordide misère des gens en chômage. C'était une génération à laquelle personne ne viendrait en aide, si elle ne se tirait d'affaire elle-même.

Dr SAUTER. — Ce milieu dont vous faisiez partie, lorsque vous aviez 16 ans, comment a-t-il été amené petit à petit au national-socialisme?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui, tout naturellement.

Dr SAUTER. — Et comment cela?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Une certaine agitation régnait en Allemagne centrale. Je n'ai qu'à rappeler le nom de Max Hölz, le chef de bande communiste, pour évoquer la situation d'alors. Même après que l'ordre eût apparemment été rétabli, la situation était telle qu'il nous était impossible de tenir des réunions entre Allemands,

réunions que les communistes s'employaient à disperser. C'est ainsi qu'on fit appel à nous, jeunes gens, pour assurer la protection des réunions patriotiques. Nous l'avons fait. Nous avons d'ailleurs eu des blessés. Un de nous, un certain Garschar, fut abattu par les communistes, mais de cette façon nous avons rendu possible de nombreuses réunions nationalistes qui n'auraient pu se tenir autrement sous la République de Weimar. Nous devions protéger aussi les réunions nationales-socialistes, en nombre croissant d'ailleurs, car c'est tout particulièrement contre elles que la terreur communiste était dirigée.

Au cours de ces activités, je fis la connaissance de hautes personnalités nationales-socialistes. Mais je n'étais pas encore connu personnellement comme orateur. J'entendis le comte Reventlow. Je crois que j'entendis aussi Rosenberg. J'ai entendu parler Streicher et j'ai assisté aux tout premiers débuts oratoires de Sauckel, qui devait d'ailleurs, peu de temps après, être nommé Gauleiter du parti national-socialiste en Thuringe. C'est de cette façon...

LE PRÉSIDENT. — De quelle époque parle-t-il en ce moment ?

Dr SAUTER. — Il s'agit de l'année 1924, c'est-à-dire un an après le putsch hitlérien. (*A l'accusé.*) C'est de cette façon donc, témoin, que le milieu auquel vous apparteniez s'est vu entraîner vers le parti national-socialiste. Est-ce que des lectures n'eurent pas leur rôle à jouer, certaines lectures d'inspiration nationale-socialiste par exemple ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je ne sais naturellement pas ce que mes camarades lisaient, à l'exception cependant d'un livre que j'indiquerai tout de suite. Je sais simplement ce que j'ai moi-même lu. Je lisais les écrits du penseur de Bayreuth, Chamberlain, je lus aussi *Fondements du XIX^e siècle*, les écrits d'Adolf Bartels, son *Histoire mondiale de la Littérature* et son *Histoire de la Littérature nationale allemande*. C'étaient là des œuvres...

LE PRÉSIDENT. — Docteur Sauter, je vous ai déjà dit que nous ne désirions pas connaître l'histoire complète de l'éducation de l'accusé. Il nous cite maintenant toute une série de livres qu'il a lus. Mais cela ne nous intéresse pas.

Dr SAUTER. — Oui, Monsieur le Président.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je voudrais simplement faire remarquer, en une phrase, que ces œuvres n'étaient pas particulièrement antisémites mais que tout de même la question de l'antisémitisme revenait perpétuellement tout au long de ces œuvres. Le livre antisémite que je lus à l'époque qui fit pencher la balance et qui influença fortement aussi mes camarades...

Dr SAUTER. — S'il vous plaît...

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — ... était le livre de Henry Ford, *Le Juif international*. Je l'ai lu, je suis devenu antisémite. Ce livre avait eu à l'époque, sur moi et sur mes amis, une influence considérable parce que nous considérions Henry Ford comme le symbole de la réussite et également le représentant d'une politique sociale progressiste. Dans cette pauvre et pitoyable Allemagne d'alors, la jeunesse regardait vers l'Amérique. Et, outre ce grand bienfaiteur, Herbert Hoover, c'était Henry Ford qui représentait l'Amérique pour nous.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Sauter, le Tribunal est d'avis, comme je vous l'ai déjà dit deux fois, que ce qui a influencé l'éducation de l'accusé ne nous intéresse pas. J'aimerais ne plus avoir à le répéter et si vous ne pouvez pas limiter ses déclarations et les maintenir dans le sujet, je serais obligé d'interrompre sa déposition.

Dr SAUTER. — Oui, Monsieur le Président, mais n'est-il pas intéressant pour le Tribunal qui doit juger l'accusé et son comportement de savoir comment l'accusé est devenu national-socialiste, comment il est devenu antisémite? J'aurais pensé...

LE PRÉSIDENT. — Non, cela n'est d'aucun intérêt pour le Tribunal.

Dr SAUTER. — Témoin, quand avez-vous alors fait la connaissance de Hitler et comment en êtes-vous venu à entrer dans le Parti?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Il me faut dire que ce n'est pas à cause de mon antisémitisme que je suis devenu national-socialiste, mais à cause du socialisme. Je connaissais déjà Hitler en 1925. Il venait de quitter Landsberg am Lech. Son temps de forteresse était terminé. Il vint à Weimar et parla. A cette occasion, je lui fus même présenté. Le programme de communauté nationale qu'il développa me plut énormément, car j'y retrouvais en grand ce dont nous avions, avec nos camarades, fait l'expérience au sein de notre organisation de jeunesse. Il m'apparut comme l'homme qui ouvrirait la voie à notre génération. Je croyais qu'avec lui la nouvelle génération pouvait espérer du travail, des moyens d'existence, du bonheur. Je voyais en lui l'homme qui nous libérerait des chaînes du Traité de Versailles. Je suis persuadé que, sans Versailles, jamais Hitler n'aurait connu une telle ascension. Le Diktat amena la dictature.

Dr SAUTER. — Témoin, quand avez-vous adhéré au Parti?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — C'est en 1925 que je devins membre du Parti. Simultanément, j'entrais en même temps que tous mes camarades dans les SA.

Dr SAUTER. — Vous aviez 18 ans alors ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — Pourquoi êtes-vous entré dans les SA ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Les SA assuraient la sécurité des réunions et au sein des SA nous ne faisons que continuer à exercer, dans le cadre du Parti, une activité que nous exercions auparavant dans le cadre de notre organisation de jeunesse.

Dr SAUTER. — En 1926, témoin, alors que vous aviez 19 ans, il y eut une journée nationale du Parti à Weimar ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — A cette occasion, vous avez, à ma connaissance, parlé personnellement à Hitler. Est-ce exact ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui. J'avais déjà parlé à Hitler un an auparavant. Je le rencontrai à nouveau. Il prit la parole à Weimar à l'occasion de diverses manifestations de masse. Il revint encore à Weimar au cours de la même année mais, cette fois, pour s'adresser à un petit comité. Il rendit avec Rudolf Hess une visite à ma famille et, à cette occasion, suggéra que je pourrais peut-être aller étudier à Munich.

Dr SAUTER. — Pourquoi ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Il pensait que je devais connaître la centrale du Parti, me familiariser avec ses méthodes de travail. Mais je voudrais tout de suite remarquer que je n'avais nullement à l'époque l'intention d'entrer dans la politique. Cependant, j'étais, bien entendu, très intéressé par cette enquête sur le mouvement, au lieu même où il avait été fondé.

Dr SAUTER. — Vous êtes alors parti pour Munich et vous êtes livré à ces études ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui, je suis parti pour Munich mais tout d'abord je ne me suis pas soucié du Parti. Je m'occupais d'études germaniques, historiques, d'histoire de l'Art, j'écrivais aussi et j'entrais en contact à Munich avec beaucoup de gens qui n'étaient pas directement des nationaux-socialistes mais qui appartenaient, si je puis m'exprimer ainsi, à la périphérie du mouvement national-socialiste. J'habitais alors dans la maison de mon ami, l'éditeur Bruckmann, qui...

Dr SAUTER. — En 1929, vous êtes devenu chef du mouvement de l'enseignement supérieur. Je crois que vous avez été élu, non pas nommé, mais élu ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Les choses commencèrent ainsi : j'assistais à Munich aux réunions du Parti. Je rencontrais aussi dans

le salon de Bruckmann, Hitler, Rosenberg et beaucoup d'autres qui, plus tard, jouèrent un rôle en Allemagne. A l'université j'adhérai au groupe de l'enseignement supérieur de l'Union des Étudiants nationaux-socialistes.

Dr SAUTER. — Continuez, Monsieur von Schirach. Vous venez de nous déclarer avoir appartenu à ce groupe de l'enseignement supérieur à Munich. Voulez-vous poursuivre ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Et je commençai à m'occuper activement de ce groupement. Je parlai d'abord à mes camarades de mes propres travaux dans le domaine littéraire. Ensuite, je me mis même à faire des conférences aux étudiants sur le mouvement national-socialiste. J'organisai des réunions d'étudiants hitlériens à l'université de Munich. Je fus choisi pour ce que l'on appelait l'ASTA (Allgemeiner Studentenausschuss), le comité général étudiant de l'université. Du fait de ces activités à l'université, j'avais de plus en plus des contacts avec la direction du Parti.

En 1929, le Reichsführer de l'Union des étudiants nationaux-socialistes se retira et alors se posa la question de savoir qui prendrait la direction de toute l'organisation pour l'enseignement supérieur. A l'époque, Rudolf Hess, sur l'ordre du Führer, posa la question aux différents groupes de l'enseignement supérieur qui appartenaient au mouvement national-socialiste de l'enseignement supérieur et la plupart de ces groupes demandèrent que je sois élu chef de l'Union des étudiants nationaux-socialistes. Fait curieux, je fus le seul des chefs de la direction du Parti qui ait été élu. C'est un événement qui ne s'est jamais reproduit dans l'histoire du Parti.

Dr SAUTER. — Vous voulez préciser par là que tous les autres ont été nommés et que vous seul avez été élu ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — J'ai été élu et cette élection confirmée.

Dr SAUTER. — Vous avez été élu, si je ne me trompe, à la Journée des étudiants de Gratz en 1931 ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Ce n'est pas exact, c'est faux. Je ne parle présentement que du mouvement national-socialiste de l'enseignement supérieur. Je reviendrai plus tard sur cette autre question.

J'étais donc le chef du mouvement national-socialiste de l'enseignement supérieur et je réorganisai ce mouvement. Je commençais ma carrière d'orateur. En 1931...

LE PRÉSIDENT. — Il nous suffit de savoir qu'il est devenu chef pour l'enseignement supérieur. Qu'il ait été élu ou non, cela n'a pas d'importance.

Dr SAUTER. — Monsieur le Président, je m'efforce continuellement en tout cas d'écourter cet exposé. Je pense que vous me permettrez encore une simple question à ce sujet. (A l'accusé.) Témoin, en 1931, vous avez été, à ma connaissance, lors du Congrès général des étudiants allemands et autrichiens, élu à l'unanimité je crois, président de cette organisation? Est-ce exact?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Il n'est pas exact...

Dr SAUTER. — Je vous en prie, soyez bref, Monsieur von Schirach.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Maître, ce n'est pas exact. En 1931, lors du Congrès général des étudiants allemands, auquel prenaient part tous les étudiants allemands, tous les étudiants autrichiens et des Sudètes, un de mes collaborateurs proposé par moi fut élu à l'unanimité chef de toute la jeunesse étudiante. Ce fut là un épisode très important pour la jeunesse, et même pour le Parti. Deux ans avant la prise du pouvoir, la jeunesse académique accordait en bloc ses suffrages à un national-socialiste. Après ce Congrès des étudiants de Gratz, j'eus avec Hitler un...

LE PRÉSIDENT. — Je crois que le moment est venu de suspendre l'audience.

(L'audience est suspendue.)

Dr SAUTER. — Témoin, avant la suspension d'audience, vous en étiez resté à votre élection en 1929 aux fonctions de chef des étudiants de l'enseignement supérieur. Deux années plus tard, Hitler vous nommait chef de la Jeunesse du Reich. Comment se fit cette nomination?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Après le Congrès des étudiants à Gratz en 1931, dont le succès avait beaucoup impressionné Hitler, j'eus un entretien avec lui. Hitler revint alors sur l'entretien que nous avions eu antérieurement. Il m'avait demandé comment il se faisait que le mouvement national-socialiste de l'enseignement supérieur se développait si rapidement alors que les autres organisations nationales-socialistes ne suivaient pas. Je lui avais dit à ce moment-là qu'on ne pouvait traiter les organisations de jeunesse comme des succursales de parti politique. La jeunesse devait s'organiser elle-même, et j'ai même développé alors l'idée d'une république de jeunes, idée qui m'était venue des expériences de la communauté scolaire de Lietz.

Mais, en 1931, Hitler me demanda si je ne voulais pas prendre la direction des organisations de jeunesse nationales-socialistes. Il s'agissait d'associations de jeunes, de la Jeunesse hitlérienne, de l'organisation scolaire nationale-socialiste qui existait aussi alors.

Différents hommes avaient déjà entrepris de les diriger, tels que l'ancien chef des SA Pfeffer, le Reichsleiter Buch, mais sans grand résultat.

Je donnai mon accord et devins Reichsjugendführer de la NSDAP et affecté provisoirement à l'État-Major du chef supérieur des SA, Röhm. En cette qualité de chef de la jeunesse du Reich à l'État-Major de Röhm, j'avais le grade de SA-Gruppenführer, et gardai ce grade lorsque, six mois plus tard, je devins indépendant. C'est ainsi que je suis devenu SA-Obergruppenführer, beaucoup plus tard d'ailleurs, et à titre honorifique. Pour ma part, je n'ai pas porté l'uniforme SA depuis 1933.

Dr SAUTER. — Vous êtes donc devenu en 1931 Reichsjugendführer de la NSDAP ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — C'était sans doute une fonction du Parti ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — En 1932, vous êtes ensuite devenu Reichsleiter ? Vous aviez 25 ans, à cette époque ? Comment cela se fit-il ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — J'ai déjà dit précédemment que j'avais déclaré à Hitler que la jeunesse ne pouvait pas être l'annexe d'une autre organisation, mais qu'elle devait être indépendante, se diriger elle-même. Elle devait devenir indépendante, et en exécution d'une promesse que Hitler m'avait faite à ce moment, je devins six mois plus tard Reichsleiter indépendant.

Dr SAUTER. — Reichsleiter indépendant ? Vous dépendiez donc directement du chef du Parti, Hitler ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Parfaitement.

Dr SAUTER. — Avec quels moyens matériels cette organisation de jeunesse a-t-elle été créée ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Avec les fonds de la jeunesse elle même.

Dr SAUTER. — Comment récoltiez-vous ces fonds ? Vous faisiez des collectes ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Les garçons et les filles acquittaient des cotisations. De ces cotisations, une partie était conservée aux directions régionales des services correspondants aux Gauleitungen du Parti ou aux directions de groupes chez les SA. Une autre partie allait au Reichsjugendführer. La Jeunesse hitlérienne a ainsi créé son organisation par ses propres moyens.

Dr SAUTER. — Je serais maintenant intéressé par la chose suivante : la Jeunesse hitlérienne que vous avez fondée et qui

portait le nom de Hitler acquit-elle de l'importance seulement après la prise du pouvoir et à cause de cette prise du pouvoir, ou bien quelle était auparavant l'importance de cette organisation de jeunesse que vous aviez créée ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — La Jeunesse hitlérienne, avant la prise du pouvoir en 1932, était déjà le plus grand mouvement de jeunesse de l'Allemagne. Mais je désirerais encore ajouter que ces différentes organisations de jeunesse nationales-socialistes que je trouvai à mon entrée en fonctions, je les ai réunies en un seul grand mouvement de jeunesse. Ce mouvement de jeunesse était le plus important d'Allemagne, bien avant que nous ne prenions le pouvoir.

Le 2 octobre 1932, la Jeunesse hitlérienne organisa une réunion à Potsdam. Plus de 100.000 jeunes de tous les coins d'Allemagne s'y rendirent sans que le Parti eût à mettre à leur disposition un seul pfennig. Les jeunes fournirent eux-mêmes la totalité des fonds nécessaires. Du seul nombre de participants à cette manifestation il ressortait qu'il s'agissait là du plus grand mouvement de jeunesse.

Dr SAUTER. — Donc, plusieurs mois avant la prise du pouvoir, plus de 100.000 membres prenaient déjà part à cette réunion de Potsdam ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Parfaitement.

Dr SAUTER. — Le Ministère Public vous reproche de vous être, après la prise du pouvoir — en février 1933 je crois — emparé du Comité national des organisations de jeunesse allemandes, je répète : du Comité national des organisations de jeunesse allemandes. Est-ce exact et contre qui cette entreprise était-elle dirigée ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — C'est exact. Ce comité cependant n'était pratiquement qu'un bureau de statistiques dépendant du ministre de l'Intérieur du Reich. Ce bureau était dirigé par un général en retraite, Vogt, qui, plus tard, devint l'un de mes collaborateurs les plus zélés. Cette prise en mains du comité national fut un acte révolutionnaire, une entreprise que la jeunesse décida dans son intérêt car, de ce jour, commença à se concrétiser cette idée d'une république des jeunes à l'intérieur même de l'État. C'est tout ce que j'ai à dire sur cette question.

Dr SAUTER. — Le Ministère Public vous reproche, en outre, témoin, d'avoir, en 1933, c'est-à-dire après la prise du pouvoir, dissous le « Grossdeutsche Bund ». Qu'était-ce que ce « Grossdeutsche Bund » et pourquoi l'avez-vous dissous ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Le « Grossdeutsche Bund » était une organisation de jeunes, ou plutôt une association de mouvements de jeunesse à tendance « grand-allemande ». C'est pourquoi

je suis très étonné d'entendre le Ministère Public me reprocher la dissolution de ce « Grossdeutsche Bund ».

Dr SAUTER. — Nombre des membres de cet organisme étaient nationaux-socialistes. Entre les quelques associations réunies dans ce Bund et la Jeunesse hitlérienne, il n'y avait pas, en fait, une grosse différence ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je désirais la jeunesse unique et le « Grossdeutsche Bund » était de tendance séparatiste. Je m'opposai à cela et nous eûmes en public, l'amiral von Trotha, qui dirigeait le « Grossdeutsche Bund » et moi, de vives controverses. Finalement, le « Grossdeutsche Bund » fut intégré à la Jeunesse hitlérienne. Je ne me rappelle plus avec précision si l'interdit fut prononcé par moi contre cette organisation. Je sais simplement que des membres de cette organisation vinrent me trouver, que j'eus un entretien avec l'amiral von Trotha, suivi d'une réconciliation. Jusqu'à sa mort, l'amiral von Trotha resta ensuite l'un de mes auxiliaires les plus empressés.

Dr SAUTER. — A la suite de quoi les jeunesses marxistes furent-elles interdites ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je crois que l'interdiction des jeunesses marxistes, si je me souviens bien, eut lieu à la suite de celle des syndicats. Je n'ai plus à ma disposition une documentation assez précise pour pouvoir le dire. En tout cas, d'un point de vue purement juridique, je n'étais pas autorisé, en 1933, à prononcer une telle interdiction. Seul le ministre de l'Intérieur pouvait le faire. Le droit d'interdire les organisations de jeunesse, je ne l'ai eu *de jure* qu'à partir du 1^{er} décembre 1936 à proprement parler. Que les organisations de jeunesse marxistes dussent disparaître, c'était pour moi une évidence. D'ailleurs, à propos de l'interdiction en elle-même, j'affirmerai simplement que la jeunesse ouvrière allemande n'a pas vu réaliser son idéal socialiste par les gouvernements marxistes de la République, mais bien par la Jeunesse hitlérienne et sa camaraderie.

Dr SAUTER. — Vous avez d'abord été Reichsführer de la NSDAP. C'était là une fonction du Parti. Et après la prise du pouvoir, vous êtes devenu chef de la Jeunesse du Reich allemand et c'était là une fonction d'État. Étiez-vous, du fait de ces fonctions d'État, compétent en matière scolaire, étiez-vous responsable des écoles primaires ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Pour le système scolaire, était seul compétent en Allemagne, le ministre du Reich pour la Science, l'Éducation et la Culture. J'étais, quant à moi, compétent en matière d'éducation extra-scolaire. La loi du 1^{er} décembre 1936 disait : pour tout ce qui ne ressort pas des parents ni de l'école.

Dépendaient de moi cependant quelques écoles qui nous étaient propres, les écoles « Adolf Hitler », qui n'étaient pas soumises au contrôle de l'État. Mais elles furent créées un peu plus tard.

De même pendant la guerre la « Kinderlandverschickung », c'est-à-dire l'organisation qui assurait l'évacuation des enfants hors des grandes villes et des zones menacées de bombardements, m'avait chargé de l'instruction de ces enfants évacués dans des camps. Mais, en général, je dois rejeter toute espèce de compétence en matière d'éducation scolaire en Allemagne.

Dr SAUTER. — Cette jeunesse que vous aviez à éduquer en dehors de l'école s'appelait HJ, c'est-à-dire Jeunesse hitlérienne. Est-ce que l'appartenance à la HJ était obligatoire ou volontaire ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — L'adhésion à la HJ fut volontaire jusqu'en 1936. En 1936 parut la loi sur la Jeunesse qui a déjà été mentionnée et selon laquelle toute la jeunesse allemande devenait Jeunesse hitlérienne. Les modalités d'application de cette loi ne furent publiées qu'en mars 1939 et ce n'est que pendant la guerre, en mai 1940, qu'à la direction de la Jeunesse du Reich, on émit l'idée d'un service obligatoire de la jeunesse et que l'opinion publique se saisit de la question.

J'ajoute que mon remplaçant, Lauterbacher, à qui j'avais donné les pleins pouvoirs alors que j'étais au front, déclarait à cette époque publiquement, dans une réunion à Francfort, en 1940 je crois, que puisque 97% des jeunes classes s'étaient fait porter volontaires pour la HJ, il était devenu nécessaire de diriger les 3% restant sur le service obligatoire de la jeunesse.

Dr SAUTER. — Monsieur le Président, puis-je à ce propos vous renvoyer à deux documents du livre de documents Schirach, le numéro 51...

LE PRÉSIDENT. — Je n'ai pas très bien compris ce qu'a dit l'accusé. Il a déclaré que l'affiliation a été volontaire jusqu'en 1936, qu'à cette époque la loi sur la HJ avait été promulguée et avait été différée jusqu'en 1939 ou quelque chose d'approchant. Est-ce bien ce qu'il a déclaré ?

Dr SAUTER. — Parfaitement, c'est bien cela. Jusqu'en 1936, si vous permettez, Monsieur le Président, l'entrée dans la HJ a été absolument volontaire. Puis en 1936 la loi sur la HJ a été promulguée, prévoyant que les garçons et les filles devaient faire partie des Jeunesses hitlériennes. Mais les modalités d'exécution de cette loi, l'accusé ne les a fait connaître qu'en 1939, si bien que, pratiquement, l'entrée dans les Jeunesses hitlériennes resta volontaire jusqu'en 1939.

LE PRÉSIDENT. — C'est bien cela, accusé ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — C'est exact. Parfaitement.

Dr SAUTER. — Tout ce que je viens de vous exposer, Monsieur le Président, ressort de deux documents du livre de documents Schirach, document 51, page 91 et document 52, je répète, document 52, à la page 92 et, à propos de ce dernier document...

LE PRÉSIDENT. — Très bien, Docteur Sauter, j'admets vos déclarations ainsi que celles de l'accusé. Je voulais simplement comprendre correctement de quoi il s'agissait. Vous pouvez poursuivre.

Dr SAUTER. — Et dans le dernier document sont aussi mentionnés ces 97% dont l'accusé vous a dit tout à l'heure qu'ils étaient entrés volontairement à la HJ, si bien qu'il ne manquait plus que 3%. Puis-je continuer? (A l'accusé.) Comment, témoin, les parents envisageaient-ils la question? Désiraient-ils voir leurs enfants entrer ou non à la HJ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Il y avait naturellement des parents qui ne voyaient pas d'un très bon œil leurs enfants aller à la HJ. Toutes les fois que je m'adressais par la radio aux jeunes ou à leurs parents, plusieurs centaines de lettres m'arrivaient de ces derniers. Parmi ces lettres, il s'en trouvait très souvent où les familles élevaient des objections contre la HJ et même exprimaient leur hostilité à son égard. J'ai d'ailleurs toujours considéré cela comme une preuve de particulière confiance de la part des parents. Je voudrais souligner que jamais, lorsque des parents retiraient leurs enfants de la HJ, je n'ai exercé de pression quelconque ou contrainte. J'aurais perdu, en agissant autrement, toute la confiance des familles. Et c'est sur cette confiance que s'appuyait tout mon travail d'éducation. Je crois, à l'occasion, devoir remarquer que ceux qui croiraient pouvoir mettre sur pied et diriger avec succès une organisation de jeunesse par la force se font des idées complètement fausses.

Dr SAUTER. — Témoin, les jeunes qui n'entraient pas dans les Jeunesses hitlériennes étaient-ils, pour cette raison, désavantagés?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Les jeunes qui n'entraient pas à la HJ étaient désavantagés en ce sens qu'ils ne pouvaient pas participer à nos camps, à nos voyages et à nos concours sportifs. Ils restaient en quelque sorte spectateurs des activités de la jeunesse et ils couraient le danger de se perdre dans l'envie.

Dr SAUTER. — N'y avait-il pas certaines professions pour lesquelles l'appartenance à la HJ était une des conditions de l'admission?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Naturellement.

Dr SAUTER. — De quels métiers s'agissait-il?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Par exemple la profession d'instituteur. Il est clair qu'un professeur ne peut pas éduquer la jeunesse s'il ne la connaît pas. C'est pourquoi nous exigeons que les jeunes professeurs, qui seraient bientôt amenés à exercer, fussent passés par la HJ. Le jeune professeur devait être familiarisé avec le genre de vie des élèves qu'on lui confiait.

Dr SAUTER. — Mais cela ne valait que pour quelques professions. Pour les autres, on n'exigeait pas d'avoir appartenu aux Jeunesses hitlériennes, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je ne puis vous répondre en détail. D'ailleurs, je crois que toute discussion serait superflue puisque tous les jeunes appartenaient à la HJ.

Dr SAUTER. — Témoin, vous savez que le Ministère Public reproche également aux accusés le « Führerprinzip ». Je vous demande si ce principe du chef valait également pour la HJ, sous quelle forme il y était appliqué ? Je vous rappelle qu'en l'occurrence il s'agit de ce principe du chef dont les témoins nous ont entretenus ici.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Naturellement la Jeunesse hitlérienne avait pour règle de base le principe du chef. Seulement, nos méthodes, à nous, dirigeants de la jeunesse, se distinguaient fondamentalement de toutes celles des autres organisations nationales-socialistes. Par exemple, à la direction des Jeunesses hitlériennes, nous avions chacun coutume de nous ouvrir des questions qui nous préoccupaient. A nos sessions de dirigeants régionaux, de vives controverses s'élevaient. J'ai été moi-même jusqu'à apprendre à mes collaborateurs à combattre certaines affirmations. Cependant, lorsque nous nous étions prononcés sur une mesure et que j'avais donné des instructions ou des ordres, toute discussion cessait. Les dirigeants de la jeunesse, c'est-à-dire les jeunes chefs-taines et chefs, après des années de coopération au service d'une tâche commune, ne formaient plus qu'un, bien qu'ils fussent plusieurs milliers. Résultat de l'amitié. Il est tout à fait clair que dans une telle équipe, la transmission des ordres et des instructions se faisait suivant des processus entièrement différents de ceux des organismes militaires ou d'une autre organisation politique.

Dr SAUTER. — Témoin...

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Puis-je encore ajouter qu'une éducation basée sur un ascendant naturel, comme c'était le cas à la Jeunesse hitlérienne, est quelque chose qui n'est pas du tout étranger à la jeunesse. Ce genre de tutelle n'a jamais, chez nous, dégénéré en dictature.

Dr SAUTER. — Témoin, on vous reproche d'avoir éduqué la jeunesse dans un esprit militaire et, à ce propos, on rappelle que

votre Jeunesse hitlérienne portait un uniforme. Est-ce exact? Et pourquoi les Jeunesses hitlériennes portaient-elles l'uniforme?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je me suis longuement expliqué à ce sujet. Je crois que quelques documents illustreront très bien mes explications. J'ai toujours considéré l'uniforme comme le symbole de la camaraderie. L'uniforme était le symbole d'une communauté sans classes. Un fils d'ouvrier portait les mêmes vêtements qu'un fils de professeur d'université. La jeune fille de famille portait le même costume que la fille du journalier. Ainsi se faisait l'unité. Cet uniforme n'avait aucune signification militaire.

Dr SAUTER. — A propos de cette question d'uniforme, Monsieur le Président, puis-je peut-être vous demander de prendre connaissance des documents 55, 55 (a) et 117 du livre de documents von Schirach, dans lesquels l'accusé exprimait, il y a de longues années déjà, les mêmes manières de voir qu'aujourd'hui.

Je vous demanderai simplement, Monsieur le Président, de pouvoir rectifier un lapsus à la page 98, document 55, je répète donc: document n° 55, page 98 du livre de documents. Vers le bas de la page, sous la rubrique «Page 77», numéro de la page de l'œuvre de Schirach d'où est tirée la citation, il est dit: «Le fils du millionnaire lui-même n'avait pas d'autres droits». Je ne sais, Messieurs, si vous avez trouvé le passage. Page 77 du livre de Schirach, ou bien page 98 du livre de documents, document 55, où figure vers le bas de la page la citation suivante: «Le fils du millionnaire lui-même n'avait pas d'autres droits». Il faut lire: «... n'avait pas d'autre tenue» et c'est par méprise qu'est écrit: «... n'avait pas d'autres droits». Je vous prie donc de rectifier. Il ne s'agit pas de droits, mais de tenue.

LE PRÉSIDENT. — Très bien.

Dr SAUTER. — Merci beaucoup (*A l'accusé.*) Je poursuis, témoin, votre interrogatoire. On vous reproche d'avoir, par votre enseignement, préparé psychologiquement la jeunesse à la guerre, d'avoir pris part à une conspiration qui permit au mouvement national-socialiste de s'assurer une suprématie totale en Allemagne, de préparer et déclencher ensuite des guerres d'agression. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je n'ai participé à aucune conspiration. Je ne puis considérer comme participation à une conspiration le fait d'être entré au parti national-socialiste. Le programme de ce Parti avait été autorisé et publié. Le Parti était reconnu aux élections. Hitler n'a non plus jamais dit, ni lui ni aucun de ses collaborateurs d'ailleurs: «Je m'emparerai du pouvoir par un coup d'État». Tout au contraire, il ne cessa de déclarer, non pas

une fois, mais cent fois : « Je veux triompher de ce système parlementaire par des moyens légaux, de ce système qui d'année en année nous conduit un peu plus à la ruine ».

Et, en ma qualité de plus jeune député de la République au Reichstag, je n'ai pas déclaré autre chose à mes 60.000 électeurs ou cours de la campagne électorale. Et cela n'avait rien à voir avec une conspiration, avec des conciliabules toutes portes closes. Ce que nous voulions, nous l'avons loyalement porté à la connaissance de la nation et, pour autant que, sur cette terre, on lût les journaux, chaque étranger était également informé de nos buts et intentions.

Pour ce qui est de la préparation à la guerre, je dois dire que je n'ai pris part à aucune conférence, que je n'ai donné aucun ordre qui visât à la préparation d'une guerre d'agression. Je crois que ce fait est déjà ressorti des débats précédents. Je ne puis donc que déclarer que je n'ai pas participé à une quelconque conspiration. Je ne crois non plus nullement qu'il y ait eu conspiration. Cette idée de conspiration n'est pas compatible avec la notion de dictature. Un dictateur ne conspire pas, il ordonne.

Dr SAUTER. — Témoin, les dirigeants de la Jeunesse hitlérienne ont-ils fait quelque chose pour préparer les jeunes à la guerre ? Les ont-ils éduqués à des fins guerrières ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Avant de répondre à cette question, il me faut, je crois, exposer brièvement la différence entre « instruction militaire » et « instruction pré-militaire ». A mon avis, le terme « instruction militaire » englobe tout entraînement avec armes de guerre et tout entraînement qui, avec ou sans armes de guerre, est conduit par du personnel militaire, par des officiers. L'entraînement, l'instruction pré-militaire, c'est, dans l'acception la plus large du mot, cet entraînement qui a lieu avant le service militaire, en l'occurrence une préparation spéciale au service militaire.

A la Jeunesse hitlérienne, nous avons été opposés à tout dressage militaire de la jeunesse que nous avons estimé contre-indiqué pour les jeunes. Je n'exprime pas là ma seule opinion, mais celle de milliers de mes collaborateurs.

Il est un fait, c'est que j'ai refusé de militariser la jeunesse comme cela avait été le cas en Allemagne auparavant et que j'ai rejeté pour la Jeunesse hitlérienne toute occupation militaire. J'ai, de tout temps, trouvé odieuses ces façons de jouer au petit soldat pour une organisation de jeunesse. Malgré tout le respect que je porte à la carrière d'officier, l'officier me paraît peu fait pour éduquer des jeunes, car il prend toujours un peu le ton de la cour de caserne et dirige des jeunes comme il dirigeait des militaires. C'est la raison pour laquelle, à la Jeunesse hitlérienne,

aucun officier ne collaborait avec moi. Et justement ce refus d'employer des officiers pour diriger les jeunes m'amena parfois des critiques très violentes de la part de la Wehrmacht. Mais je voudrais souligner formellement que ces critiques ne venaient pas de l'OKW. Au contraire, Monsieur le Feldmarschall Keitel a toujours manifesté beaucoup de compréhension pour mes idées. Mais, au sein de la Wehrmacht, on critiquait sans cesse avec force ce refus généralisé des dirigeants de la jeunesse d'accepter des officiers parmi leur groupe. Le principe qui veut que les jeunes se dirigent par eux-mêmes n'a jamais été tourné en Allemagne.

Maintenant, pour en finir avec la question de savoir si les jeunes ont été préparés à la guerre et s'ils ont reçu une instruction militaire, je répondrai que l'essentiel des activités de la jeunesse allemande se ramenait à des concours professionnels, des cours professionnels de complément, des camps et des compétitions sportives. L'éducation physique, qui dans un certain sens pourrait être assimilée à de la préparation militaire, ne prenait qu'une très infime partie de notre temps.

J'aimerais citer à ce propos un exemple. Un district de la Jeunesse hitlérienne, le district de Hesse Nassau, le district correspond à peu près au Gau du Parti, donnait pour son budget de 1939: voyages et camps: 9/20; activités culturelles: 3/20; sports et éducation physique: 3/20; service rural et autres prestations: 5/20.

Dans le même district, en 1944, un an donc avant la fin des hostilités, on relevait: pour les activités culturelles: 4/20; sports et éducation physique militaire: 5/20; service rural et autres: 6/20; pour l'évacuation des enfants à la campagne: 5/20.

A ce propos, j'indiquerai aussi brièvement que le même district, de 1936 à 1943, n'a rien dépensé pour l'éducation raciale. En 1944, pour l'éducation raciale, 20 Mark relevés au budget comme ayant servi à l'acquisition d'un volume illustré sur les maladies héréditaires et sexuelles. Mais ce même district, pendant la même période, allouait à une seule ville une subvention de 200.000 Mark pour permettre à ses jeunes d'assister aux représentations théâtrales.

Je ne peux abandonner la question de la préparation militaire ou paramilitaire sans parler du tir à petit calibre. Ce sport était très répandu parmi la jeunesse allemande. Il était pratiqué selon la réglementation internationale. L'article 177 du Traité de Versailles n'interdisait pas le tir à petit calibre. Il est indiqué dans cet article du Traité de Versailles que les associations de tir, de sport et de tourisme ne peuvent initier leurs adhérents au manie-ment et à l'emploi des armes de guerre, sans plus. La carabine de petit calibre n'est pas une arme de guerre. Nous utilisions pour nos tirs sportifs une carabine du genre carabine américaine de

calibre 22. On la chargeait avec la cartouche Flobert 22 court ou 22 long.

J'aimerais maintenant ajouter que toutes nos activités de tir et activités prémilitaires sont résumées dans un manuel intitulé *La Jeunesse hitlérienne sert*. Ce livre ne fut pas seulement vendu en Allemagne, mais on pouvait également se le procurer à l'étranger. Sur ce livre, le «British Board of Education» en 1938 a porté un jugement dans son *Opuscule pédagogique* n° 109. Et, avec la permission du Tribunal, j'aimerais citer brièvement ce qui est dit dans cet *Opuscule pédagogique* sur le sujet. Je cite en anglais,

(L'accusé cite en anglais le passage dont la traduction suit):

«Loyalement, on ne peut pas dire que ce travail soit en lui-même plus militariste qu'aucun manuel de formation scout, complet, approfondi et étendu tout à la fois. Quelque quarante pages sont consacrées évidemment à la théorie et à la pratique de la carabine de petit calibre à air comprimé, mais il n'y a rien dans ces pages dont on puisse raisonnablement se formaliser. Et le pire que l'on puisse dire de ces pages, c'est qu'elles peuvent être sans aucun doute recommandées à tout scout désirant se préparer au «badge» de tireur.»

Tout ce que je puis dire de l'état d'esprit de cette jeunesse, c'est qu'il n'était nullement militariste.

Dr SAUTER. — Nous pourrions peut-être y revenir plus tard lorsque nous aborderons une autre question relative à ce même sujet.

Vous dites que la jeunesse, la Jeunesse hitlérienne, était entraînée avec des carabines Flobert, avec du petit calibre, comme on dit. Est-ce que la jeunesse fut aussi initiée aux fusils de guerre, ou même à la mitrailleuse et à la mitrailleuse?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — En aucune façon.

Dr SAUTER. — Jamais?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Non, pas un seul jeune Allemand ne fut, jusqu'à la guerre, initié à une quelconque arme de guerre, que ce fût un fusil d'infanterie, une mitrailleuse, un canon d'infanterie, etc.; aucun exercice avec grenades à main amorcées ou même avec de simples grenades à main.

Dr SAUTER. — Monsieur le Président, dans le livre de documents Schirach, sont reproduits différents documents qui vous démontreront que les idées de l'accusé von Schirach en matière d'instruction militaire ou d'instruction prémilitaire de la jeunesse n'ont jamais en quoi que ce soit différé de celles qu'il vient d'exposer aujourd'hui. Notamment qu'il s'est toujours prononcé contre tout dressage militaire, contre des procédés de cour de casernes, etc.

En particulier, il s'agit, dans le livre de documents Schirach, des documents 55, puis 122, 123, 127, 127 (a), 128 et 131. Je vous prie de bien vouloir en prendre connaissance. Ils renferment en gros ce que M. Schirach vient d'exposer brièvement. (A l'accusé.) A ce propos, Monsieur von Schirach, à propos de ce qu'on appelle la préparation militaire de la jeunesse, il m'intéresserait de savoir quelle influence exerçaient les SA sur l'éducation de la jeunesse?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Aucune. Les SA ont seulement essayé d'influencer l'éducation de la jeunesse.

Dr SAUTER. — De quelle façon ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — C'était en janvier 1939. Je me trouvais justement à Dresde à cette époque où j'avais ménagé une réunion au cours de laquelle on avait présenté quelque méthode de culture physique moderne pour fillettes. Je me souviens très bien de tout cela. J'étais donc à cette réunion ; on me montra un journal dans lequel était publiée une ordonnance de Hitler selon laquelle les deux plus vieilles classes de la Jeunesse hitlérienne devaient recevoir un entraînement prémilitaire des SA.

J'ai immédiatement protesté contre cette mesure et, à mon retour à Berlin, j'ai obtenu non pas qu'elle fût rapportée, car le nom de Hitler, pour des raisons de prestige, figurait au bas de ce décret, mais qu'elle cessât d'avoir une action sur la jeunesse.

Dr SAUTER. — Monsieur le Président, cet épisode est rapporté dans le document n° 132 du livre de documents von Schirach. Il s'agit d'un exposé tiré du journal *Das Archiv*, périodique semi-officiel. J'aurais besoin de m'y référer pour prouver certaines choses. Au sujet des exercices de tir, j'aimerais pouvoir poser à l'accusé encore quelques questions. (A l'accusé.) A la Jeunesse hitlérienne, le tir occupait-il une grande place dans l'emploi du temps ? Une très grande place ou une place importante ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Malheureusement, les pièces me manquent. Sans cela, il me serait loisible de vous répondre très exactement. En tout cas, il ne tenait pas une grande place dans l'entraînement de la Jeunesse hitlérienne.

Dr SAUTER. — Est-ce que cet entraînement au tir fut plus poussé, d'après votre propre expérience et vos observations, que celui de la jeunesse d'autres pays ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Les exercices de tir étaient pratiqués par les jeunes gens d'autres pays sur une bien plus grande échelle qu'en Allemagne.

Dr SAUTER. — L'avez-vous vérifié par vous-même ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je l'ai appris de mes nombreux collaborateurs qui étudiaient de façon permanente et approfondie

l'entraînement que recevaient les jeunes femmes étrangères. Je le sais aussi d'après ce que j'ai pu moi-même constater.

LE PRÉSIDENT. — Pensez-vous qu'il soit intéressant pour nous de savoir que d'autres nations se sont exercées au tir ? Je ne crois pas d'ailleurs que ce que vous avez avancé soit conforme à la vérité. De toute façon, la matière n'est pas pertinente.

Dr SAUTER. — J'aborde maintenant une autre question. Le Ministère Public — et je cite textuellement — a affirmé « que des milliers de garçons auraient été entraînés militairement » — je souligne, militairement — « par la Jeunesse hitlérienne pour la Marine, l'Aviation et l'arme blindée ; que plus de 7.000 instructeurs auraient appris le tir au fusil à plus de 1.000.000 de jeunes de la Jeunesse hitlérienne. »

J'en termine ainsi avec ce passage de l'Acte d'accusation qui se réfère à quelque manifestation de 1938. Je vous prie maintenant de vous pencher sur la question que nous abordons, celle des unités spéciales de la Jeunesse hitlérienne.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Le Ministère Public se réfère, si je ne fais pas erreur, à un discours tenu par Hitler. J'ignore comment Hitler en est arrivé aux chiffres qu'il cite. Je puis simplement, s'agissant de l'entraînement de ces groupes spéciaux, déclarer et attester qu'en 1938 la Jeunesse hitlérienne motorisée — c'est l'unité spéciale de notre organisation de jeunesse à laquelle le Ministère Public fait allusion et dont il pense qu'elle préparait à l'admission dans l'arme blindée — possédait 328 véhicules.

Dr SAUTER. — Pour toute l'Allemagne ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Pour toute l'Allemagne. Elle disposait, en outre, des voitures appartenant à ses adhérents, soit 3.270, et des véhicules mis à sa disposition par le corps national-socialiste motorisé (NSKK), soit 2.000. En 1938, 21.000 jeunes ont donc obtenu leur permis de conduire. Je crois — mais je ne peux pas l'affirmer catégoriquement — que c'est là le double des permis de conduire obtenus en 1937. C'étaient des permis de conduire pour voitures de tourisme. Ces chiffres démontrent à eux seuls que la Jeunesse hitlérienne motorisée ne pouvait pas instruire du personnel pour notre arme blindée. — La Jeunesse hitlérienne motorisée disposait de motocyclettes qu'elle utilisait pour faire des sorties en campagne. C'est naturellement exact que ces expériences seraient plus tard très précieuses pour l'Armée si ces jeunes étaient affectés aux troupes motorisées. Mais le jeune qui avait appartenu à la Jeunesse hitlérienne motorisée pouvait très bien entrer dans l'Armée de terre. Aucune pression n'était effectuée. Cette Jeunesse hitlérienne motorisée n'a pas été constituée sur la demande de la Wehrmacht, mais elle se constitua d'elle-même dès l'époque de la lutte pour la prise du pouvoir, longtemps avant cette dernière, du

simple fait que les jeunes qui possédaient une motocyclette par besoin ne songeaient qu'à pouvoir s'en servir. Nous avons ainsi mis sur pied la HJ motorisée, utilisant ces jeunes comme estafettes entre nos différents camps, les employant comme chauffeurs des chefs qui m'étaient subordonnés. Plus tard, pour assurer un enseignement régulier à ces jeunes dans le domaine des moteurs en particulier, nous avons passé un accord avec le NSKK qui disposait d'écoles à cet effet et avait la possibilité d'instruire nos jeunes. C'est de la même façon que se sont développés les autres groupes.

La Jeunesse hitlérienne aérienne n'a jamais, par exemple, pratiqué le vol à moteur. Nous ne disposions que des planeurs. Il n'y avait à la Jeunesse hitlérienne qu'un seul avion à moteur, le mien, un petit « Klemm » de tourisme. Sans cela, la Jeunesse hitlérienne n'avait entre les mains, à part les planeurs, que des modèles réduits d'avions. La Jeunesse hitlérienne n'a pas seulement initié au vol à voile, dans la Rhön ou ailleurs, ses propres adhérents, mais encore des milliers de jeunes Anglais et étrangers. Nous avons eu chez nous des camps avec de jeunes Anglais venus pour le vol à voile et nous avons même fait du vol à voile en Angleterre.

Dr SAUTER. — La Jeunesse hitlérienne marine disposait-elle, par hasard, de bâtiments de guerre ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Naturellement, elle ne disposait d'aucun navire de guerre, mais de temps à autre, grâce à l'amabilité de notre ancien Commandant en chef de la Marine de Guerre, Raeder, on lui offrait quelque vieux cotre avec lequel elle apprenait à ramer.

Les jeunes, par exemple, qui habitaient une ville comme Berlin, au bord du Wannsee, et pratiquaient les sports nautiques, pouvaient rentrer à la HJ Marine. Lorsqu'ils étaient incorporés dans la Wehrmacht, ils n'en étaient pas pour autant affectés à la Kriegsmarine. Un grand nombre d'entre eux allaient dans l'Armée de terre ou l'Aviation. Et il en était ainsi pour toutes les formations spéciales.

Dr SAUTER. — Témoin, vous déclarez donc qu'à votre avis la jeunesse n'a pas été préparée militairement à la guerre ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je désirerais être très précis en la matière. L'entraînement que recevaient les groupes spéciaux était tel qu'il avait réellement une valeur prémilitaire. Les bases de l'enseignement que les jeunes recevaient à la HJ Marine avaient une valeur prémilitaire, sans considération de savoir si ces jeunes désiraient plus tard utiliser ces connaissances pour la pratique du sport ou entrer dans la Marine de Guerre. Pour ce qui est des groupes spéciaux de la Jeunesse, on peut poser, en fait, qu'un enseignement prémilitaire y était donné, mais non une instruction militaire. Nulle part à la Jeunesse hitlérienne les jeunes n'étaient préparés à la guerre ni non plus pour le service militaire, car les

jeunes ne passaient pas directement de la HJ dans l'Armée. Ils passaient d'abord par le service du Travail.

Dr SAUTER. — Combien de temps restaient-ils au service du Travail?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Six mois.

Dr SAUTER. — Et c'est après seulement qu'ils entraient dans la Wehrmacht?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — Mais, à ce sujet, le Ministère Public fait valoir un accord conclu entre la direction de la Jeunesse hitlérienne et l'OKW en août 1939, présenté comme document PS-2398. Quels sont les faits qui amenèrent cet accord entre vous et l'OKW?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je ne me souviens pas des détails. Mais, autant que je me souviens, aucun entretien n'eut lieu entre le Feldmarschall Keitel et moi au sujet de cet accord. Je crois que nous nous sommes entendus par correspondance.

Ce que je voudrais principalement remarquer c'est que de 1933 à 1945, un ou peut-être deux entretiens je crois, d'une demi-heure eurent lieu en tout entre Monsieur le Feldmarschall et moi. Quant à l'accord, il se fit en vertu des considérations suivantes: A la jeunesse, nous nous efforcions, et les dirigeants de la Wehrmacht également, de ne pas anticiper sur l'instruction militaire ultérieure. De plus, au bout d'un certain temps, les militaires avaient demandé que l'on n'enseignât rien aux jeunes qu'ils eussent à réapprendre d'une manière différente plus tard, dans la Wehrmacht. Je pense à la boussole, car cet exemple me vient justement à l'esprit. L'Armée de terre utilisait la boussole de marche d'infanterie; à la Jeunesse, on utilisait pour les jeux topographiques les boussoles les plus diverses. Il eût évidemment été un non-sens de la part des moniteurs d'enseigner à leurs jeunes à se diriger avec une boussole Bezar par exemple, si plus tard, comme jeunes recrues, ils devaient apprendre à se servir d'une autre boussole. De même les termes à employer et la façon de décrire le terrain devaient être les mêmes dans la Jeunesse et dans l'Armée. C'est ainsi qu'on en vint à cet accord à la suite duquel, d'après mes souvenirs, de 30.000 à 60.000 chefs de la Jeunesse hitlérienne reçurent un entraînement à la fois sportif et topographique. Cette pratique sportive du terrain ne comprenait aucune initiation aux armes de guerre.

Dr SAUTER. — Monsieur le Président, j'en arrive à un autre chapitre. Peut-être vous conviendrait-il de suspendre maintenant l'audience.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est levée.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)

Audience de l'après-midi.

Dr SAUTER. — Témoin, quand l'audience de ce matin a pris fin, nous parlions de la question de la formation militaire ou pré-militaire de la jeunesse. J'en arrive à un sujet voisin : avez-vous, en votre qualité de chef de la jeunesse, soit dans vos articles, soit dans vos discours, soit dans vos ordres, essayé d'une façon quelconque, de créer une psychose de guerre dans les milieux de la jeunesse, et de diriger cette dernière dans la voie d'une guerre d'agression ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Non, je n'ai jamais dans mes discours à la jeunesse, dans mes ordres et directives, préparé la jeunesse à la guerre ; et même dans le cercle étroit de mes collaborateurs, je ne me suis jamais exprimé en faveur de cette idée. Tous mes discours, ou tout au moins leurs passages essentiels, sont réunis dans la collection *Das Archiv*. Une grande partie de mes discours est également rassemblée dans un livre appelé *La révolution de l'éducation* qui a été présenté au Tribunal. De toutes ces preuves, il ressort clairement que jamais je ne me suis adressé dans ce but à la jeunesse ; c'eût d'ailleurs été en contradiction flagrante avec mon but, qui était de la faire collaborer avec la jeunesse des autres nations.

Dr SAUTER. — Peut-être puis-je à ce propos, Monsieur le Président, me référer au document qui se trouve dans le livre de documents sous le numéro Schirach-125 et au document n° 126, dans lequel l'accusé exprime son opinion sur la sauvegarde de la paix et le refus de la guerre. Je demande au Tribunal de bien vouloir en prendre acte.

Témoin, vous venez de parler de la collaboration de la jeunesse allemande avec la jeunesse d'autres nations. Pouvez-vous nous donner d'autres détails sur ce sujet et nous dire, en particulier, avec quelles organisations de jeunesse étrangères vous avez travaillé et tenté un rapprochement, sous quelle forme et dans quelle mesure ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Depuis 1933, j'ai tenté, dans une mesure croissante, de créer des camps d'échange avec des organisations de jeunesse d'autres pays. Des groupes de jeunesse français, anglais, belges, etc., et surtout italiens, cela va de soi, ont été nos invités. Je me souviens qu'en une seule année, en 1936 je crois, environ 200.000 jeunes étrangers furent hébergés dans nos Auberges de la jeunesse. A ce propos, il est peut-être important de faire remarquer que le système des Auberges de la jeunesse, que j'avais repris en 1933, fut développé par mes soins et fit finalement partie d'un système international d'Auberges de la jeunesse dont le

président était tantôt Allemand, tantôt Anglais. Un accord international sur les Auberges de la jeunesse, permit à nos jeunes d'être hébergés dans les Auberges de la jeunesse des nations invitées. J'ai fait moi-même de grands efforts pour provoquer une entente avec la jeunesse française. Je dois à la vérité de dire que c'était une de mes idées préférées. Je crois que mes collaborateurs d'autrefois se rappelleront que j'ai tout fait pour la réaliser. J'ai fait rédiger le journal des cadres en français, tout au moins une fois, afin de renforcer cette entente entre la jeunesse française et la jeunesse allemande. Je suis allé à Paris et j'ai invité les enfants de 1.000 anciens combattants à venir en Allemagne. Fréquemment, de jeunes invités français sont venus visiter notre pays. Mais en dehors de cette entente avec la France, qui amena des complications entre le Führer et moi, j'ai collaboré avec de nombreuses autres organisations. Peut-être puis-je ajouter que cette collaboration franco-allemande dans le domaine de la jeunesse était surtout soutenue par l'ambassadeur Poncet à Berlin, le président du conseil Chautemps, et d'autres personnalités françaises, qui écrivaient sur ce sujet dans mon journal des cadres.

J'ai eu des échanges de vues avec les chefs de la jeunesse de tous les pays du monde, et j'ai moi-même entrepris de longs voyages pour visiter les organisations de jeunesse des autres pays et entrer en contact avec elles. La guerre a brusquement interrompu ce travail. Je ne veux pas manquer de dire ici que, pendant toute une année, j'ai placé tout le programme de la jeunesse sous le thème « compréhension » et que, dans tous mes discours, j'ai essayé de l'orienter vers une compréhension des autres peuples.

Dr SAUTER. — Est-il exact, par exemple, que même au cours des années précédant la guerre, je crois même au cours des hivers 1937-1938 et 1938-1939, vous avez invité de vastes groupements de jeunes Anglais dans les camps de ski de la Jeunesse hitlérienne et que, réciproquement, d'importantes délégations de cadres et de membres de la Jeunesse hitlérienne ont été envoyés en Angleterre à la même époque, pour que les jeunes gens apprennent à se mieux connaître et à se comprendre mutuellement ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui, c'est bien exact. On organisa d'innombrables camps de jeunesse étrangère en Allemagne, et de jeunesse allemande à l'étranger. J'ai moi-même fréquemment visité quelques-uns de ces camps, ou j'en ai reçu des délégations. Je voudrais ajouter que, jusqu'en 1942, j'ai tenté de collaborer avec la jeunesse française. Il y avait alors des difficultés provenant de l'attitude de Mussolini. Je me rendis à Rome et par l'intermédiaire du comte Ciano, j'eus un très long entretien avec Mussolini et obtins qu'il retirât ses objections à l'invitation de groupes de jeunesse français en Allemagne. Malheureusement, lorsque j'annonçai

ce résultat à notre ministre des Affaires étrangères, Hitler répondit par un refus. En tout cas, c'est ce qu'a affirmé M. von Ribbentrop.

Dr SAUTER. — D'un article du journal *Das Archiv* de 1938, je vois par exemple que cette année-là vous avez invité, entre autres, 1.000 enfants d'anciens combattants français dans les camps de la Jeunesse hitlérienne et dans des camps de ski franco-allemands. Est-ce exact ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Mais oui, je vous l'ai déjà dit.

Dr SAUTER. — Il ressort d'un autre article que, par exemple, en 1939, je crois, vous avez fait poser une pierre commémorative dans la Forêt Noire, à l'endroit où quelques membres d'une organisation de jeunesse anglaise avaient été victimes d'un accident mortel en faisant du sport.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — Monsieur le Président, l'accusé a précédemment déclaré que, dans ce but, il avait fait construire à proximité de Berlin, une maison spéciale appelée « Le pavillon étranger de la Jeunesse hitlérienne ». Je puis présenter au Tribunal des photographies représentant ce pavillon, comme document Schirach-120. Le Tribunal pourra, en consultant ces reproductions...

LE PRÉSIDENT. — Nous sommes tout prêts à vous croire sans regarder le bâtiment, dont le style architectural sera sans effet sur nous.

Dr SAUTER. — Oui, mais Monsieur le Président, si vous ne regardez pas les photographies, vous ne verrez pas comment la maison était installée; vous ne verrez pas, par exemple, qu'il n'y avait pas une seule croix gammée et pas un seul portrait de Hitler. Cela prouve le respect que l'on avait des opinions des hôtes étrangers.

A ce propos, Monsieur le Président, je puis également vous prier de bien vouloir prendre acte d'un certain nombre de documents se rapportant aux efforts faits par l'accusé von Schirach pour provoquer un rapprochement entre la jeunesse hitlérienne et la jeunesse des autres nations. Ils sont tous dans le livre de documents von Schirach (numéros 99 à 107, 108 à 113, 114 à 116, 117, 119 et 120), et se rapportent au même sujet.

Témoin, lorsque vous invitiez ces délégations de la jeunesse étrangère en Allemagne, leur cachait-on certaines choses concernant les institutions et les organisations allemandes, particulièrement celles de la Jeunesse hitlérienne ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Pas du tout; en principe, les chefs de la Jeunesse étrangère désiraient connaître nos institutions et nous les leur montrions toutes sans exception. Il n'y eut en réalité aucune institution de la jeunesse allemande qui ne fut

montrée à nos hôtes étrangers. On leur a même expliqué en détail le fonctionnement de la « formation prémilitaire ».

Dr SAUTER. — En 1939, la deuxième guerre mondiale éclata ; l'aviez-vous prévue, au cours des mois précédents ? Que faisiez-vous alors ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — J'étais fermement convaincu que Hitler ne permettrait pas qu'une guerre éclatât. Je pensais qu'il ne se trompait nullement sur les sérieuses intentions des puissances occidentales. Jusqu'au jour de la déclaration de la guerre, j'avais la conviction que la guerre pourrait être évitée.

Dr SAUTER. — Avez-vous alors parlé avec des chefs militaires ou des personnalités politiques, sur le danger de guerre et sur les chances de paix ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Non ; mais je tiens à dire quelque chose ici au sujet de mes conversations avec les personnalités militaires. J'ai déjà déclaré qu'en douze ans, c'est-à-dire de 1933 à 1944 ou 1945 (ce qui fait treize ans), je n'ai eu qu'un, ou peut-être deux, entretiens d'une demi-heure avec le Feldmarschall Keitel. Je me souviens que l'un d'eux fut uniquement consacré à une affaire toute personnelle. Au cours de la même période, j'ai eu une seule conversation avec le Grand-Amiral Raeder et je n'ai fait la connaissance du Grand-Amiral Dönitz qu'ici à Nuremberg. Je n'ai jamais eu d'entrevue officielle avec le Generaloberst Jodl ; quant à feu le Feldmarschall von Blomberg, je n'ai eu avec lui, si mes souvenirs sont exacts, que deux entretiens d'une demi-heure. Je n'ai jamais eu une seule discussion officielle avec l'ancien chef de l'Armée, von Fritsch. J'ai été une seule fois son invité au moment où il organisa des concours de ski pour l'Armée. Il m'invita très aimablement, sachant que je m'intéressais à ce sport. J'ai eu, avec son successeur von Brauchitsch, un entretien d'ordre général sur des questions d'éducation, lorsque je m'adressai à la jeunesse de Königsberg en 1933. Plus tard, je suis allé le voir pour des raisons officielles et nous abordâmes un sujet qui n'avait rien à voir avec l'éducation de la jeunesse. C'était une question technique. Voilà les conversations que j'ai eues avec les personnalités militaires. Je dois d'ailleurs dire que je n'aurais pas eu le temps d'assister à des réunions. Je dirigeais une organisation de 8.000.000 de personnes qui m'absorbait tellement que je n'aurais pas eu la possibilité de prendre part à des conférences à Berlin ou à des discussions sur la situation, même si j'avais été admis à y assister, ce qui n'était pas le cas.

Dr SAUTER. — Témoin, depuis 1932, vous étiez Reichsleiter. Vous faisiez donc partie des plus hautes sphères du Parti. N'étiez-vous pas, en cette qualité, tenu au courant par Hitler, ou par son

représentant, ou par d'autres personnalités politiques, de la situation politique ou militaire ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je crois que Hitler convoquait environ tous les six mois les Reichsleiter et les Gauleiter et leur faisait une conférence, où il passait en revue les événements politiques. Jamais Hitler n'y a parlé des entreprises futures, tant militaires que politiques.

Dr SAUTER. — En conséquence, si j'ai bien compris votre réponse, vous avez toujours été surpris par les événements de la politique extérieure ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — Il en a été de même pour l'Anschluss avec l'Autriche ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — J'ai appris l'Anschluss avec l'Autriche, que j'ai naturellement accueilli avec enthousiasme, par la radio, au cours d'un voyage en auto de mon académie de Brunswick à Berlin. J'ai continué ma route vers Berlin, où j'ai pris immédiatement le train pour Vienne, où je suis arrivé le lendemain matin. J'y ai rencontré de jeunes dirigeants, dont certains avaient fait de longs séjours en prison ou dans le camp de concentration de Wöllersdorf, ainsi que de jeunes dirigeantes, qui avaient également vécu de dures expériences.

Dr SAUTER. — Et pour l'invasion de la Tchécoslovaquie ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je l'ai appris, comme tous les autres Allemands, par la radio. Je n'en ai pas su davantage que n'importe quel autre citoyen.

Dr SAUTER. — Avez-vous pris part d'une façon quelconque aux négociations concernant l'accord de Munich avec Chamberlain et Daladier en 1938 ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Non.

Dr SAUTER. — Quelle était votre opinion ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — J'ai vu dans cet accord la base d'une paix durable, et j'étais profondément convaincu que Hitler le respecterait.

Dr SAUTER. — Avez-vous su quelque chose des négociations avec la Pologne en 1939 ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Non, je n'ai entendu parler des négociations qui ont mené à la guerre que dans cette salle d'audience. Je n'en connaissais que la version donnée officiellement par la radio ou par le ministère de la Propagande. Et je n'en sais pas

davantage que tout autre Allemand. Je considérais comme absolument exacte la version donnée par Hitler au Reichstag. J'ai commencé à avoir des doutes en 1943 et tout ce que j'ai entendu dire ici était nouveau pour moi.

Dr SAUTER. — Témoin, le Ministère Public vous a reproché, entre autres, d'avoir employé les expressions « Lebensraum », et « Ostraum » dans votre livre *La Jeunesse hitlérienne, son esprit, son organisation*, déposé sous le numéro PS-1458.

Vous auriez ainsi envisagé avec faveur les conquêtes allemandes à l'Est, ou les auriez considérées comme une nécessité, je parle des conquêtes faites au détriment de la Pologne et de la Russie. Qu'avez-vous à dire à ce sujet ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Dans mon livre, je n'utilise pas, autant que je sache, le mot « Lebensraum » mais le mot « Ostraum » à propos d'un service de presse à l'Est. Dans un *nota bene* se rapportant à une énumération des fonctions du service consultatif colonial de la direction de la Jeunesse du Reich, il est dit qu'en raison des activités de cet organisme, il était devenu nécessaire de ne pas omettre d'attirer l'attention de la jeunesse sur les possibilités d'exploitation des territoires de l'Est. Il est question ici de la région orientale de l'Allemagne qui était très peu peuplée. C'était l'époque où les organisations de jeunesse s'occupaient tout particulièrement du problème de la « désertion des campagnes ». C'est-à-dire de la fuite du deuxième ou troisième fils de paysan vers la ville. J'ai créé un mouvement de jeunesse spécial destiné à lutter contre cette tendance, « le Service rural » dont le double rôle consistait, d'une part, à éviter l'émigration de la jeunesse paysanne vers les villes et, d'autre part, à faire valoir auprès de la jeunesse citadine les avantages de la campagne. Bien entendu, je n'ai jamais songé à aucune conquête du territoire russe, car depuis que je faisais de l'histoire, j'avais toujours pensé que la politique de sécurité mutuelle avec la Russie, abandonnée depuis le renvoi de Bismarck, devait être reprise. J'ai considéré l'agression contre l'Union Soviétique comme le suicide de la nation allemande.

Dr SAUTER. — Témoin, aviez-vous, en votre qualité de chef de la Jeunesse du Reich allemand, le droit d'en référer directement à Hitler ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui, c'est exact, mais ce droit ne figurait plus ou moins que sur le papier. Pour expliquer cela clairement, je dirai qu'avant la prise du pouvoir, je me suis fréquemment présenté en personne devant Hitler. En 1932, il s'invitait souvent à dîner chez moi, mais il est évident qu'en présence de ma femme et des autres invités, nous n'abordions guère les sujets politiques, à plus forte raison ceux qui concernaient ma sphère d'activité. Ce n'est que par hasard que j'effleurais un sujet touchant à l'éducation.

En 1933, si mes souvenirs sont exacts, je suis allé le voir personnellement deux fois : une fois à propos du financement du mouvement de la jeunesse, et une autre fois à propos de la Journée du Parti en 1933. Dans les années qui suivirent, je le vis, en moyenne, une ou deux fois par an et il me traita de la même façon que tous ceux qui venaient le voir. Des quinze points et quelques dont je voulais lui parler, j'essayais d'en traiter trois ou quatre, et je dus abandonner les autres, car il m'interrompait et commentait d'une façon très détaillée les sujets qui l'intéressaient le plus. J'essayai d'en sortir en produisant des modèles d'installations de jeunesse, des dioramas de grands stades et d'Auberges de la jeunesse que j'avais fait installer dans une salle de la Chancellerie du Reich ; et lorsqu'il les examinait, j'en profitais pour lui poser deux ou trois questions.

Il me faut dire ici — il me semble que je le dois à la jeunesse allemande — que Hitler s'occupait fort peu des problèmes de l'éducation. Dans ce domaine, je n'ai pour ainsi dire pas reçu de suggestions de sa part. La seule fois qu'il m'en fit vraiment une, ce fut — en 1935, je crois — à propos de la culture physique. Il me dit que je devrais veiller à ce que la pratique de la boxe devînt plus répandue parmi la jeunesse.

C'est ce que je fis, mais il n'a jamais assisté à un match de boxe. Mon ami von Tschammer und Osten, directeur des sports du Reich, et moi, avons très souvent essayé de le persuader d'assister à des manifestations sportives, surtout aux championnats de ski et de hockey sur glace à Garmisch, mais à part les Jeux Olympiques, il était impossible de le décider.

Dr SAUTER. — Vous nous avez déjà parlé de la formation pré-militaire et vous nous avez dit qu'autant qu'on puisse en parler, elle n'a joué qu'un rôle secondaire dans l'éducation de la Jeunesse hitlérienne. Je vous prie donc de nous dire, non pas en détail, mais brièvement, quels étaient, à votre avis, les buts principaux de votre programme d'éducation de la jeunesse. Veuillez être bref.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Des camps en plein air.

Dr SAUTER. — Des camps en plein air ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Des excursions, des constructions d'auberges.

Dr SAUTER. — Qu'entendez-vous par excursions ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Des randonnées individuelles et en groupe. On a construit des Auberges de la jeunesse en nombre croissant. En une seule année, j'ai fait construire en Allemagne plus de 1.000 foyers et auberges de jeunesse. Ensuite, j'ai fondé des écoles de formation professionnelle ; puis il y a eu ce que j'ai appelé les « Olympiades du Travail », c'est-à-dire les championnats

annuels auxquels participaient la jeunesse des deux sexes. Il y eut effectivement des millions de participants. Nous avons organisé également des championnats nationaux, et cela dans tous les sports. Nous avons développé nos chorales et nos maîtrises, nos bibliothèques de jeunes. J'ai également parlé de la lutte contre la désertion des campagnes, sous la forme du Service rural, ces groupes d'entraide, composés de jeunes qui, pour des raisons idéologiques, travaillaient à la campagne, montraient aux jeunes paysans que la vie y était vraiment plus intéressante qu'à la ville, puisqu'un citadin quittait celle-ci pour se consacrer au travail de la terre.

Il me faut aussi parler des visites médicales, ainsi que de l'amélioration des soins dentaires. Tels étaient en résumé les principaux buts de nos organisations de jeunesse, mais il y en avait encore d'autres.

Dr SAUTER. — Monsieur le Président, ces idées, ces pensées et ces desseins de l'accusé von Schirach sont contenus dans une série de documents qui figurent dans le livre de documents Schirach et qui sont des extraits de ses travaux de ses discours et de ses ordres. Il s'agit des documents von Schirach 32 à 39, 44 à 50, 66 à 74 (a), 76 à 79, et 80 à 83. Tous ces documents traitent des questions dont l'accusé vient de parler à l'instant et je prie le Tribunal de vouloir bien prendre acte des détails qui y sont contenus.

Accusé, je voudrais en revenir à un point de ce programme de la Jeunesse hitlérienne, si je puis ainsi m'exprimer, car l'Acte d'accusation vous le reproche tout particulièrement: il s'agit de votre collaboration avec l'Association des juristes, c'est-à-dire de vos relations avec les milieux juridiques. Il m'intéresse de savoir pourquoi, vous, chef de la jeunesse du Reich, vous êtes occupé de problèmes juridiques? Que vouliez-vous faire et qu'avez-vous fait? Je vous prie de me le dire, brièvement, car le Ministère Public vous le reproche d'une façon toute particulière.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Puis-je vous rappeler que je considérais la jeunesse de l'État comme un État de la jeunesse, dans lequel toutes les professions et toutes les activités étaient représentées. Ma collaboration avec l'Association des juristes répondait à la nécessité de former des conseillers juridiques pour la protection légale de nos jeunes travailleurs. Je tenais à ce que les chefs de la Jeunesse hitlérienne qui avaient étudié le Droit, revinsent dans leurs organisations, pour s'y occuper des activités qui y étaient poursuivies. Cette formation donna lieu à la naissance d'une grande organisation de jeunesse, analogue à celle des jeunes médecins, laquelle comprenait mille membres, hommes et femmes. Ces juristes assistaient nos dirigeants de districts et autres unités de l'organisation de jeunesse, donnant effet aux exigences que j'avais formulées dans les jours de lutte avant la prise du pouvoir, et que

j'avais fait valoir ultérieurement, concernant les loisirs et les congés payés du jeune travailleur.

Ce travail juridique de la jeunesse a amené la fondation de centres d'études du droit de la jeunesse et du droit des jeunes travailleurs, rattachés aux universités de Kiel et de Bonn. Il eut surtout pour résultat de voir satisfaire les exigences que j'avais formulées dans un discours de 1936, tenu devant le Comité juridique de l'Enfance, de l'Académie allemande de Droit.

Dr SAUTER. — Un instant. Monsieur le Président, c'est le discours dont des passages sont reproduits dans le livre de documents Schirach, document n° 63. C'est un extrait de *Das Archiv* d'octobre 1936.

Monsieur von Schirach, peut-être pourriez-vous nous expliquer brièvement quelles furent les revendications sociales qu'en qualité de chef de la jeunesse du Reich, vous avez formulées en faveur de celle-ci ? Vous avez parlé de « loisirs ». Que voulez-vous dire par là ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — J'entends par là, la diminution de la durée du travail pour les jeunes, l'abolition du travail de nuit, la prohibition formelle du travail des jeunes enfants. Des week-ends prolongés et trois semaines de congés payés par an. A Liegnitz, en 1937, j'ai constaté qu'alors, 50 % des jeunes travailleurs n'avaient pas du tout de congés et que 1 % seulement d'entre eux avaient droit à quinze ou dix-huit jours de congés par an. En 1938, j'ai fait mettre en vigueur la loi sur la protection de la jeunesse, qui interdisait l'emploi de jeunes enfants, élevait de 16 à 18 ans la limite d'âge au-dessous de laquelle les enfants avaient droit à une protection, prohibait le travail de nuit et donnait suite à ma demande concernant la prolongation des week-ends, aux termes de laquelle, également, je réclamaï au moins quinze jours de vacances annuelles pour les jeunes. Voilà ce que j'ai pu faire. Cela ne représente qu'une partie de ce que je voulais réaliser.

Dr SAUTER. — Ce sont les exigences qui figurent dans vos documents 40 et 41 et 60 à 64, dont je prie le Tribunal de bien vouloir prendre acte. Témoin, j'en arrive à un autre problème, qui concerne la position que vous occupiez au Parti. Il y a quelque temps, on vous a montré ici un tableau qui donnait le détail de la composition du Parti. Ce plan était-il exact, ou bien quelles fonctions remplissiez-vous au Parti ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Mon poste dans le Parti n'y était pas clairement représenté, tout au moins en ce qui concerne la voie hiérarchique. D'après le plan que l'on a présenté ici, la voie hiérarchique aurait dû aller du Reichsleiter à l'Éducation de la jeunesse, au chef de la Chancellerie du Parti. De là à Hitler, et de Hitler à la Direction de la jeunesse du Reich au sein du Parti. C'est inexact.

Je n'étais pas à la Direction du Parti pour que mes ordres parvinssent aux chefs de districts, par l'intermédiaire des Gauleiter, mais j'étais le représentant et le chef du mouvement de jeunesse, de sorte que si l'on veut se rendre compte exactement de ce qu'était ma position ainsi que celle de mon organisation dans le cadre de la NSDAP, il faudrait faire une pyramide dont la pointe, c'est-à-dire mon service à la Direction du Parti, se serait trouvée au-dessus du Reichsleiter. J'étais la seule personne du mouvement de jeunesse à être liée au Parti.

Dr SAUTER. — Et les autres chefs et sous-chefs de la jeunesse?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Ils étaient peut-être individuellement membres du Parti, mais pas tous. En tous les cas, ils n'étaient pas membres de la Gauleitung ou de la Kreisleitung. Toute l'organisation de la jeunesse était en dehors du Parti.

Dr SAUTER. — Témoin, en votre qualité de chef de la jeunesse du Reich allemand, vous étiez fonctionnaire?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — Et depuis le 1^{er} décembre 1936, je crois, vous étiez chef d'un important service du Reich?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je n'ai été fonctionnaire qu'à partir du 1^{er} décembre 1936.

Dr SAUTER. — Avec le titre?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — De chef de la jeunesse du Reich allemand.

Dr SAUTER. — Comme chef d'un important service du Reich, vous étiez indépendant du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Éducation?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui, c'était là le but de la création d'un service du Reich qui fût indépendant.

Dr SAUTER. — Êtes-vous donc devenu membre du Cabinet du Reich, comme on le prétend?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Certainement pas. C'est ici que j'ai entendu dire pour la première fois que j'étais membre du cabinet. Je n'ai jamais pris part à une seule séance du cabinet. Je n'ai jamais reçu un décret qui m'aurait nommé membre du cabinet, et je n'ai jamais eu d'invitation à me rendre aux séances. Je ne me suis jamais considéré comme en faisant partie et je crois que les ministres en ont fait autant.

Dr SAUTER. — Étiez-vous mis au courant d'une façon quelconque des décisions du Cabinet du Reich, par exemple, en en recevant les comptes rendus?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Non. Les décisions du Cabinet du Reich, dans la mesure où il y en a eu après le 1^{er} décembre 1936, parvenaient à ma connaissance de la même façon qu'à tout autre fonctionnaire ou employé du Reich qui lisait le *Reichsgesetzblatt* ou le *Reichsministerialblatt*. Jamais on ne m'a fait parvenir de compte rendu.

Dr SAUTER. — Lorsque vous êtes devenu une autorité importante du Reich, avez-vous reçu le personnel nécessaire par l'intermédiaire d'un ministère ou comment vous l'êtes-vous procuré ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — J'ai fait nommer fonctionnaires quelques chefs de la jeunesse qui travaillaient avec moi depuis de longues années. Je n'ai jamais reçu de fonctionnaire d'aucun ministère pour l'occuper à des questions d'organisations de jeunesse. Le service supérieur du Reich, si mes souvenirs sont exacts, ne comprenait en tout pas plus de cinq fonctionnaires. C'était le plus petit des services du Reich, et j'en étais très fier. Nous avons assumé d'importantes fonctions avec un personnel très restreint.

Dr SAUTER. — Témoin, j'en arrive maintenant à un sujet qui semble devoir être assez vaste et qui se rapporte à l'affidavit de Gregor Ziemer, dont vous avez déjà parlé. C'est un affidavit très long qui a été présenté par le Ministère Public sous le numéro PS-2441.

Témoin, avez-vous des détails à apporter au sujet de cet affidavit ? Le connaissez-vous ? Connaissez-vous ce Gregor Ziemer ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Non.

Dr SAUTER. — Savez-vous qui il est et quelle est la source de ses renseignements ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je suppose, d'après cet affidavit, que M. Ziemer était, avant la guerre, directeur de l'école américaine de Berlin et qu'il a écrit un livre qui traite vraisemblablement de la jeunesse et de l'éducation scolaire en Allemagne ; cet affidavit serait un extrait de ce livre.

Cet affidavit, considéré dans son ensemble, revêt, je crois, un caractère moins objectif qu'une tendance à la propagande. Je tiens à citer tout d'abord la toute première page, qui contient cet affidavit, dans le dernier paragraphe duquel il est dit que des combats de rues ont eu lieu devant l'école américaine entre les écoliers juifs qui s'y rendaient et la jeunesse locale.

Je n'ai rien à dire au sujet des difficultés rencontrées par l'école elle-même, car cela ne me regardait pas, mais il me faut tout de même dire quelque chose au sujet des combats de rues qui se sont produits à l'extérieur. Je n'en ai jamais entendu parler. C'est étonnant, car j'ai passé presque toute l'année 1938 à Berlin. Si de

tels incidents avaient vraiment eu lieu, l'organisation de la jeunesse elle-même les aurait portés à ma connaissance; c'eût été le devoir des responsables de m'en informer. De plus, j'en aurais entendu parler par le ministère des Affaires étrangères: si en effet de jeunes américains avaient été brutalisés, l'ambassade aurait protesté auprès du ministère des Affaires étrangères, qui n'aurait pas manqué de m'en informer immédiatement.

J'ai tout lieu de penser qu'il ne s'agit là que d'une énorme exagération. L'ambassadeur américain Wilson a même déjeuné avec moi au printemps 1939, je crois, à Gatow.

Dr SAUTER. — Au ministère des Affaires étrangères?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui. Et nous avons eu un entretien privé sur de nombreux sujets. Je pense qu'à cette occasion, ou même après, il m'aurait certainement parlé de ces incidents, si réellement ils s'étaient passés comme le raconte Ziemer.

Dr SAUTER. — Je crois que je puis sauter la page 2, oui...

LE PRÉSIDENT. — Docteur Sauter, combien de passages de ce document ont-ils été lus et déposés par le Ministère Public? Très peu je crois.

Dr SAUTER. — Je vous demande pardon?

LE PRÉSIDENT. — Quels sont les passages de cet affidavit qui ont été lus par le Ministère Public et présentés comme preuve?

Dr SAUTER. — Je ne m'en souviens pas exactement, Monsieur le Président, mais d'après l'usage, je suppose que lorsqu'un document est présenté au Tribunal, celui-ci prend acte du document tout entier.

LE PRÉSIDENT. — Pas du tout. Nous avons dit à maintes reprises que nous ne prenons acte que des documents qui nous ont été lus, à moins qu'il s'agisse de documents qui ont été traduits intégralement. Ce document a, je crois, été déposé par le Ministère Public, et peut-être n'en a-t-on lu alors qu'une seule phrase? Je n'en sais rien. Comme l'accusé, vous devriez le savoir.

M. DODD. — On n'en a lu qu'un seul paragraphe, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Un paragraphe?

M. DODD. — Un paragraphe entier ainsi peut-être, qu'un court passage à la page 21.

LE PRÉSIDENT. — Oui, oui, je vois.

M. DODD. — Je crois que le Ministère Public a lu tout le passage concernant le discours de Heidelberg.

LE PRÉSIDENT. — C'est donc le seul passage qui ait été déposé.

M. DODD. — Quant à la pertinence de ce document (je n'entre pas dans les détails), je voudrais dire qu'à une exception près, tous les slogans annuels de la Jeunesse hitlérienne sont faussement reproduits dans cet affidavit, dont l'exactitude n'en a pas moins été jurée par son auteur.

LE PRÉSIDENT. — Ne croyez-vous pas que, si vous voulez répondre à cet affidavit, il faudrait attirer l'attention de l'accusé sur le passage qui en a été lu ; il pourrait alors donner une réponse.

Dr SAUTER. — Monsieur le Président, dans l'affidavit de Ziemer dont l'accusé m'a dit qu'il le considère comme une manifestation de haine, se trouvent les devises que l'on prétend avoir été inventées par l'accusé et illustrant les thèmes sur lesquels devait s'effectuer le travail de l'année suivante...

LE PRÉSIDENT. — Docteur Sauter, un extrait de ce document a été présenté. Si vous voulez déposer le reste, c'est votre droit. J'avais pensé qu'il eût été préférable que vous vous occupiez du passage qui a été lu et présenté. L'autre partie de l'affidavit n'a pas été versée au dossier.

Dr SAUTER. — Mais, Monsieur le Président, mon client serait alors désavantagé, car dans d'autres passages qui n'ont pas été lus par le Ministère Public...

LE PRÉSIDENT. — J'ai dit que vous pouviez utiliser les autres extraits si vous le désirez.

Dr SAUTER. — Certainement ; mais je veux prouver que les déclarations de Ziemer sont inexactes. C'est pourquoi je suis en train de parler de la question des slogans annuels avec l'accusé. Ce n'est qu'un exemple.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Sauter, l'accusé semble vouloir dire qu'on ne peut se fier à cet affidavit, en raison des slogans qui y sont mentionnés. Cela ne vous suffit-il pas ?

Dr SAUTER. — Oui, mais je veux apporter la preuve de l'inexactitude des déclarations de M. Ziemer. L'accusé soutient qu'elles sont fausses. J'essaie d'établir qu'effectivement, M. Ziemer a fait délibérément de fausses déclarations, qu'il a ensuite certifiées exactes.

LE PRÉSIDENT. — Certainement, Docteur Sauter, mais puisqu'il y a un extrait de cet affidavit qui a déjà été déposé, vous pouvez traiter très brièvement du crédit qui peut être accordé à son auteur.

Dr SAUTER. — Témoin, M. Ziemer a, dans son affidavit, fait des déclarations sur les slogans annuels...

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui...

Dr SAUTER. — ... que vous auriez transmis à la Jeunesse hitlérienne. Le Tribunal se rend parfaitement compte de ce qu'ils furent, grâce à cet affidavit. Mais je vous demande de nous dire ce qu'ils ont été entre 1933 et 1940.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — M. Ziemer en parle à la page 16 du document anglais. Il dit qu'en 1933, la devise de la Jeunesse hitlérienne était : « Un Reich, une nation, un Führer ». Il veut probablement dire : « Un peuple, un Reich, un Führer ». En réalité, l'année 1933 a été l'année de l'« unification ».

Dr SAUTER. — Que voulez-vous dire par « unification » ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — C'est l'année où la jeunesse allemande a pris conscience de son unité.

Dr SAUTER. — Je passe quelques années et j'en arrive à l'année 1938. Quelle était la devise de la Jeunesse hitlérienne pour 1938 ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — 1938, a été l'année de la « compréhension ».

Dr SAUTER. — De la « compréhension » ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — D'après M. Ziemer, la devise aurait été : « Tout jeune est aviateur ».

Dr SAUTER. — Et en 1939 ? Quel était le mot d'ordre ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Ce fut l'année du « devoir envers la santé ».

Dr SAUTER. — L'année du devoir envers la santé ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Pour M. Ziemer, c'était « La Jeunesse hitlérienne est en marche ».

Dr SAUTER. — Et en 1940 ? Votre dernière année ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Ce fut l'année de l'« instruction ». Mais d'après Ziemer, c'était « Nous marchons contre l'Angleterre ». Je tiens à ajouter que la devise : « Un peuple, un Reich, un Führer » dont Ziemer dit qu'elle était officiellement celle de la Jeunesse hitlérienne en 1933, ne fit son apparition qu'en 1938, lorsque Hitler partit pour l'Autriche. Elle n'a jamais existé auparavant et n'a jamais été le slogan annuel de la Jeunesse hitlérienne.

Dr SAUTER. — Témoin, il nous faut accéder au désir du Tribunal et ne pas nous occuper plus longtemps de l'affidavit de Ziemer, à l'exception du seul et unique point sur lequel le Ministère Public appuie son accusation, sur votre antisémitisme. Je passe les autres déclarations de M. Ziemer, et j'en arrive au discours de Heidelberg. Je vous prie de me dire tout d'abord ce que M. Ziemer a dit à ce sujet et d'apporter ensuite vos commentaires.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Ziemer a déclaré qu'au cours d'une réunion d'étudiants à Heidelberg — qui se tint je crois à la

fin de 1938 ou au début de 1939 — j'avais fait un discours contre les Juifs, dans le cadre d'une manifestation organisée par l'Union des étudiants nationaux-socialistes. Il dit qu'à cette occasion j'aurais préconisé devant les étudiants, la destruction de la synagogue de Heidelberg et qu'ensuite, j'aurais fait défiler les étudiants devant moi et leur aurais distribué des décorations et des certificats d'avancement.

Tout d'abord, j'ai déjà parlé de mon activité dans le mouvement étudiant. En 1934, sur le désir de l'adjoint du Führer, Rudolf Hess, j'ai renoncé en sa faveur à la direction de ce mouvement. Il nomma alors un chef du mouvement des étudiants, et depuis, je n'ai jamais pris la parole à des réunions d'étudiants. Si mes souvenirs sont exacts, je suis allé à Heidelberg au cours de l'été 1937, et je me suis adressé à un groupe de jeunesse ; c'était un an et demi avant la date donnée par Ziemer. Et à une autre occasion, j'ai assisté à un festival à Heidelberg.

Dr SAUTER.— Tout cela n'a aucun intérêt.

ACCUSÉ VON SCHIRACH.— Je ne me souviens nullement d'une réunion de ce genre avec des étudiants : je ne me souviens pas davantage d'avoir exprimé publiquement mon opinion sur les manifestations antisémites de 1938. Je dirai par la suite comment j'ai commenté ces événements. Ziemer déclare — je traduis le texte anglais — « qu'un jour viendra où les étudiants de Heidelberg prendront place à côté des autres légions d'étudiants pour convertir le monde à l'idéologie nationale-socialiste ». Jamais, ni publiquement, ni en privé, je ne me suis adressé en ces termes à la jeunesse. Je ne me suis jamais exprimé ainsi. Je n'avais aucune autorité pour donner aux étudiants des décorations ou des certificats ; les distinctions honorifiques n'existaient pas pour les étudiants. Seul, le Chef de l'État, avait le droit de donner des décorations. Quant à moi, j'avais uniquement le droit de conférer l'insigne d'honneur en or de la jeunesse. J'en ai distribué en tout 230, et presque toujours à des gens qui s'étaient distingués dans le domaine de l'éducation, mais jamais à des étudiants inconnus.

Dr SAUTER.— Témoin, la question qui importe est celle de savoir si ce discours prononcé en 1938 devant les étudiants de Heidelberg et où l'orateur a parlé de la destruction de la synagogue, a réellement été fait par vous : car vous n'aviez alors plus rien à faire avec le mouvement étudiant depuis de longues années. Est-ce exact ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH.— Je n'avais plus rien à faire avec ce mouvement et je ne me souviens pas avoir pris la parole au cours d'une manifestation semblable. Il est indubitable que je n'ai jamais fait de telles déclarations.

Dr SAUTER. — Avez-vous l'affidavit entre les mains ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui, mais je ne trouve pas le passage en question.

Dr SAUTER. — On y parle du « corpulent petit chef des étudiants ». Avez-vous ce passage ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui, c'est cela, en effet.

Dr SAUTER. — Il est évident que vous n'êtes pas le « corpulent petit chef des étudiants ». Puis-je, Monsieur le Président, attirer à ce propos votre attention sur l'affidavit qui figure dans le livre de documents Schirach, sous le numéro 3. Il s'agit d'un affidavit d'une certaine Höpken qui fut, à partir du 1^{er} mai 1938, la secrétaire de l'accusé von Schirach. Elle y affirme (n^o 16, page 22), qu'au cours de l'époque dont nous parlons, l'accusé n'est jamais allé à Heidelberg. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que je lise cette partie de l'affidavit. Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

LE PRÉSIDENT. — Je crois qu'il serait opportun de suspendre l'audience.

(L'audience est suspendue.)

Dr SAUTER. — Témoin, vous avez un jour affirmé que vous ne croyiez pas que les officiers fussent capables de diriger la jeunesse. Je désirerais savoir combien de membres du Corps des chefs de la Jeunesse hitlérienne étaient, en 1939, lors de la déclaration de la guerre, officiers de réserve dans la Wehrmacht ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — J'évalue à 1.300 environ le nombre des chefs de la Jeunesse hitlérienne : chefs de districts et de régions et personnel correspondant des états-majors. Sur ces 1.300 chefs de jeunesse, cinq à dix étaient officiers de réserve.

Dr SAUTER. — Combien d'officiers d'active aviez-vous alors dans votre État-Major ou parmi vos cadres ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Les officiers d'active n'étaient et ne pouvaient pas être chefs de la jeunesse.

Dr SAUTER. — Pourquoi ? N'était-ce pas réglementaire ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Un officier n'avait pas le droit d'être membre du Parti et d'appartenir à une de ses formations ou organisations.

Dr SAUTER. — Qui était responsable du programme de l'éducation physique et des sports dans la Jeunesse hitlérienne ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — L'Obergebietsführer von Tschammer und Osten qui était également ministre des Sports du Reich. Pendant l'année olympique, nous avons collaboré étroitement et il se mit volontairement sous mes ordres en décembre ou novembre

1936. Il était responsable devant moi de toute l'éducation physique des garçons et des filles.

Dr SAUTER. — Ce M. von Tschammer und Osten, qui était bien connu dans le monde international sportif, était-il officier de carrière ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Si mes souvenirs sont exacts, il avait été officier au cours de la première guerre mondiale. Puis il avait quitté l'Armée pour devenir cultivateur de profession. Plus tard, il se consacra entièrement aux questions d'éducation physique et de sports. Un de ses frères était officier d'active, d'où l'origine de votre question.

Dr SAUTER. — Est-ce que M. von Tschammer und Osten a été officier au cours de la seconde guerre mondiale ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Non plus.

Dr SAUTER. — Vous souvenez-vous que le Ministère Public soviétique a produit un rapport émanant de Lemberg, dans lequel il est affirmé que la Jeunesse hitlérienne, ou la direction de la jeunesse du Reich avait organisé des cours pour les jeunes Polonais, destinés à en faire des agents, des espions et des parachutistes. Vous nous avez déclaré, aujourd'hui, que vous preniez la responsabilité de tout ce qui concernait la direction de la jeunesse. Qu'avez-vous à dire à ce sujet ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Nous n'avions nullement les moyens de former des espions dans notre organisation de jeunesse. Que Heydrich ait, à mon insu et à l'insu de mes collaborateurs, recruté de jeunes agents en Pologne pour les employer dans son service de renseignements, c'est possible, mais je n'en sais rien. Je ne me suis moi-même jamais occupé de la formation d'espions pas plus d'ailleurs que de parachutistes. Je n'avais d'ailleurs aucune force aérienne à ma disposition et l'entraînement de ces derniers n'aurait pu être effectué que par l'Aviation.

Dr SAUTER. — Ainsi donc, en votre qualité de chef de la jeunesse du Reich, et plus tard, de Reichsleiter à l'éducation de la jeunesse, vous n'avez jamais entendu parler de tout cela avant ce Procès ? Vous pouvez le déclarer sous serment ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui. Je voudrais ajouter que peu avant la guerre, de jeunes réfugiés de Pologne vinrent en grand nombre chez nous, mais ils ne pouvaient évidemment pas retourner en Pologne. La persécution des Allemands en Pologne est un fait historique.

Dr SAUTER. — Témoin, le Ministère Public a affirmé qu'un chant de la Jeunesse hitlérienne était intitulé : « Aujourd'hui l'Allemagne nous appartient : demain ce sera le monde ». Ce chant

tendait à exprimer les velléités belliqueuses de la Jeunesse hitlérienne. Est-ce exact ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Le texte original de la chanson tel qu'il a été écrit par Hans Baumann, et qui se trouve ici dans un document, commence comme suit : « Aujourd'hui, l'Allemagne nous écoute ; demain ce sera le monde entier ». Mais j'ai aussi appris que ce chant a également été parfois chanté dans la version ci-dessus mentionnée. J'ai donc interdit la version qui s'écartait du texte original. J'avais interdit aussi de moi-même depuis longtemps le chant : « Nous écraserons la France ».

Dr SAUTER. — Vous l'avez interdit entièrement ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — Par respect pour vos invités français ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Non pas, mais parce qu'il était contraire à mes conceptions en matière de politique étrangère.

Dr SAUTER. — Monsieur le Président, je dépose le texte exact que je me suis procuré dans un recueil de chants : c'est le numéro 95 du livre de documents von Schirach.

En rapport avec la question de savoir si la Jeunesse hitlérienne faisait subir une formation prémilitaire à la jeunesse, je voudrais poser ces quelques questions complémentaires. (*A l'accusé.*) Monsieur von Schirach, l'éducation physique et sportive de la jeunesse se limitait-elle aux garçons ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Non. L'éducation physique était naturellement pratiquée par toute la jeunesse.

Dr SAUTER. — Par les filles également ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — Est-il exact que l'éducation physique et la pratique des sports furent également étendues à des infirmes, à des aveugles et à d'autres jeunes qui ne pouvaient être utilisés à des fins militaires ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Très tôt, j'ai admis dans la Jeunesse hitlérienne les aveugles, les sourds et les infirmes ; pour les aveugles, j'ai fait paraître des journaux et des livres en Braille. Je crois que la Jeunesse hitlérienne était la seule organisation qui, en Allemagne, s'occupait de ces infirmes, à part les organisations spéciales, telles que le Comité national-socialiste de bienfaisance.

Dr SAUTER. — A ce propos, Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir prendre acte du document n° 27 du livre de documents von Schirach. C'est un long article intitulé « Admission dans la Jeunesse hitlérienne des jeunes gens physiquement

désavantagés ». On y parle des sourds, des muets, des aveugles et des efforts faits pour les rendre aptes à exercer un métier.

M. DODD. — Monsieur le Président, je me suis abstenu toute la journée de faire des objections, mais je pense que cet interrogatoire est par trop abondant en digressions. Nous n'avons porté aucune accusation contre ce témoin au sujet des sourds, des aveugles et des estropiés. Il revient sans cesse sur la question des scouts et nous n'avons encore traité aucune des questions qui nous intéressent. Si cela continue ainsi, nous n'en finirons jamais.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Sauter, le Tribunal a écouté ce compte rendu quelque peu abondant sur la formation de la Jeunesse hitlérienne. Ne pensez-vous pas que nous pourrions aborder maintenant un sujet plus limité ? Nous avons maintenant, je crois, une idée assez nette de ce qu'était l'éducation de la Jeunesse hitlérienne ; nous avons tous les documents sous les yeux.

Dr SAUTER. — Je vais essayer, Monsieur le Président, de me conformer dans la mesure du possible au désir du Tribunal. Témoin, est-il exact que vous êtes personnellement intervenu auprès de Hitler afin d'éviter que les écoles de cadets ne soient rétablies comme institutions purement militaires ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — C'est exact, j'ai évité le rétablissement de ces écoles de cadets.

Dr SAUTER. — Je passe maintenant à un autre chapitre. On reproche à l'accusé la suppression des organisations de jeunesse protestantes et catholiques. Qu'avez-vous à répondre à cela ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Ceci d'abord : comme je l'ai déjà exposé, je désirais unifier la jeunesse. Je désirais également incorporer les organisations protestantes — très peu nombreuses — et les importantes organisations catholiques dans la Jeunesse hitlérienne, surtout en raison du fait que ces mouvements ne limitaient pas leurs activités au seul domaine confessionnel, mais concurrençaient la Jeunesse hitlérienne en matière d'éducation physique, d'excursions, de camping, etc. J'y voyais une menace pour l'unité de l'éducation nationale allemande et je sentais, en outre, que beaucoup de ces jeunes étaient attirés par la Jeunesse hitlérienne. La désertion des organisations religieuses en était la preuve. Beaucoup de prêtres estimaient que cette évolution devait se faire dans le sens suivant : tous les jeunes gens feraient partie de la Jeunesse hitlérienne ; les prêtres s'occuperaient des questions religieuses et les chefs laïques des questions politiques et sportives.

En 1933 ou 1934, l'évêque du Reich, Müller, et l'évêque protestant Oberheidt vinrent, de leur propre initiative, me proposer d'incorporer les organisations de la jeunesse protestante dans la Jeunesse hitlérienne. Naturellement, j'accueillis avec joie cette proposition

et l'acceptai. A cette époque, je ne soupçonnais pas qu'au sein de l'Église protestante, il y avait un mouvement d'opposition contre l'évêque du Reich, Müller. J'en ai seulement eu connaissance plus tard. Je pensais que j'agissais au nom de l'Église protestante et l'autre évêque qui l'accompagnait me confirma dans cette impression. Je crois encore aujourd'hui que par cet acte d'incorporation volontaire de la jeunesse protestante dans la jeunesse de l'État, Müller avait agi suivant le vœu de la majorité de la jeunesse protestante elle-même. Et plus tard, j'ai souvent rencontré d'anciens chefs de la Jeunesse protestante, qui occupaient des postes de chefs dans mon organisation, et travaillaient avec enthousiasme et dévouement. Cette incorporation de la jeunesse protestante, je tiens à le souligner, ne limita ni n'empêcha en aucune façon l'exercice du culte. Il n'y eut jamais en Allemagne une restriction quelconque aux services religieux pour la jeunesse. Puisque cette incorporation s'était effectuée sur la base d'un accord entre l'Église et la Jeunesse hitlérienne, il n'y eut pratiquement jamais de conflit à propos de l'éducation des jeunes entre l'Église catholique et la Jeunesse hitlérienne.

En mai ou juin 1934, j'ai demandé personnellement à participer aux négociations du Concordat du Reich pour éliminer entièrement les divergences existant entre l'Église catholique et la Jeunesse hitlérienne. Je considérais qu'il était très important d'arriver à un accord sur ce point, et je fus effectivement admis à participer à ces négociations qui s'ouvrirent en juin 1934 au ministère de l'Intérieur sous la présidence du ministre de l'Intérieur Frick. Les catholiques étaient représentés par l'archvêque Gröber et l'évêque Berning. Je proposai alors une formule de collaboration qui fut accueillie favorablement du côté catholique et je crois ainsi avoir jeté les bases d'un accord. Les conférences furent malheureusement interrompues le 29 juin au soir. Le 30 juin nous devions vivre le Putsch de Röhm et les pourparlers ne furent jamais repris. Ce n'est pas ma faute et je n'en suis nullement responsable. Hitler ne désirait nullement accepter les conséquences du Concordat. Personnellement, j'avais le désir de parvenir à un accord et je crois que les représentants de l'Église ont pu constater au cours de ces négociations et d'entretiens ultérieurs, que ce n'était pas moi qui étais à l'origine des difficultés. En tout cas, Monseigneur Berning m'a rendu visite en 1939 et nous avons discuté certaines questions laissées pendantes qui concernaient la direction de la jeunesse et l'Église. Je crois qu'il m'a quitté avec l'impression que ce n'était pas moi qui voulais créer des difficultés.

Les difficultés provenaient alors de l'influence croissante de Martin Bormann qui essayait d'empêcher à tout prix la formation de tout accord entre le service du Parti et l'Église, ou les jeunes chefs du Parti et l'Église. A l'occasion du conflit qui s'éleva au sujet

de la direction des organisations confessionnelles de jeunes et de leur incorporation, des discussions publiques eurent lieu. Je pris moi-même la parole à différentes réunions. Les autorités ecclésiastiques firent également des déclarations, qui furent plus ou moins vives suivant la situation. Mais je n'ai jamais tenu de propos hostiles à l'Église.

Dr SAUTER. — Témoin, est-il exact qu'en 1937, vous avez conclu un accord avec l'Église dans le but de laisser en principe la Jeunesse hitlérienne libre le dimanche, de façon que les enfants puissent se rendre aux offices, et que cet accord vous a attiré des ennuis considérables?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — C'est exact.

Dr SAUTER. — Voulez-vous nous dire quelques mots à ce sujet?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je ne crois pas qu'on puisse parler d'un accord avec l'Église. Si mes souvenirs sont exacts, j'ai promulgué un décret sur la base des nombreuses lettres que j'avais reçues du clergé, et qui prenait largement en considération les désirs qui y étaient exprimés. J'ai donc promulgué ce décret et je conclus des nombreux affidavits qui m'ont été récemment envoyés par les chefs de jeunesse qu'on y a obéi à la lettre. Des difficultés s'élevèrent en raison de mon attitude, au sein de la Chancellerie du Parti. Bormann était naturellement l'adversaire acharné de cette importante concession à l'Église, et Hitler lui-même (je ne sais pas si c'est à propos de ce décret, mais certainement au sujet du règlement des questions litigieuses entre l'Église et la direction de la jeunesse), me rappela un jour à l'ordre.

Dr SAUTER. — Témoin, j'ai sous les yeux un petit livre intitulé *Une bonne année: 1944*. Il porte comme sous-titre: Cadeau de Noël du service de bienfaisance militaire du Reichsleiter von Schirach. Je dépose ce livre comme document von Schirach. A la page 55, il y a une image de la Vierge. A la page 54 se trouve un poème chrétien écrit par l'accusé, sous le titre « Crèche bavaroise ». Dans la seconde moitié de cette page se trouve la fameuse « Prière de Wessobrunner », la prière la plus ancienne de la langue allemande, datant du VIII^e siècle. Témoin, est-il exact qu'en raison du caractère confessionnel du contenu de ce livre vous avez eu des difficultés avec le Reichsleiter Bormann? Si oui, quelles furent-elles?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — C'est exact. J'ai fait envoyer ce cadeau de Noël à 80.000 ou 100.000 soldats du front, en 1944. Je n'ai rien appris directement par Bormann, mais il me demanda subitement dix exemplaires de ce livre; et j'ai su par des personnes de l'entourage du Führer à son Quartier Général, qu'il prenait ce livre comme prétexte pour monter le Führer contre moi.

Je voudrais encore ajouter qu'à tous les instants de ma vie, au moins dans mes poésies, je me suis toujours exprimé de la même façon que dans ce poème. De même dans la collection de poèmes *Le Drapeau des Persécutés* (Die Fahne der Verfolgten) que je n'ai malheureusement pas ici, mais qui fut largement répandu parmi la jeunesse, il y avait des poèmes chrétiens qui ne furent pas reproduits par la presse du Parti et qui, en conséquence, ne furent pas si bien connus que mes autres vers. Mais je désire souligner avec force que si j'étais un adversaire des organisations de jeunesse confessionnelles, je n'étais en rien hostile à la religion chrétienne.

Dr SAUTER. — Vous ne lui étiez pas hostile ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Certainement pas.

Dr SAUTER. — Avez-vous quitté l'Église ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Malgré certaines suggestions de Bormann, je n'ai jamais quitté l'Église.

Dr SAUTER. — Monsieur le Président, puis-je prier le Tribunal de prendre acte des documents von Schirach 85 à 93 ? Ce sont des documents qui se rapportent tous à son activité de chef de la jeunesse du Reich et qui font ressortir son attitude à l'égard de l'Église.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Puis-je dire encore quelque chose à ce sujet ?

Dr SAUTER. — Je vous en prie.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Mon attitude religieuse a toujours consisté à souscrire aux opinions exprimées dans le *Wilhelm Meisters Wanderjahre* (Les années de jeunesse de Wilhelm Meister) sur les religions en général, et sur la religion chrétienne en particulier. Je désire dire que je me suis trompé dans ma tâche d'éducateur pour avoir estimé que le christianisme positif pouvait exister en dehors de l'Église. Cependant, je n'ai jamais tenu de propos anti-religieux : et je veux affirmer ici publiquement pour la première fois, que dans les milieux les plus intimes de la Jeunesse hitlérienne, j'ai toujours émis une opinion non équivoque sur la personne et les enseignements du Christ. Devant les éducateurs de l'École Adolf Hitler — fait, qui naturellement n'a jamais été porté à la connaissance de la Chancellerie du Parti — j'ai parlé de la personne du Christ comme du plus grand entraîneur d'hommes de l'histoire du monde, et j'ai commenté le commandement « Aime ton prochain » en disant que c'était l'idée universelle de notre culture. Je pense, Maître, que vous avez, à ce propos, quelques témoignages de dirigeants de jeunesse.

Dr SAUTER. — Oui, j'y reviendrai. Je désire aborder maintenant un autre sujet. En 1940, vous avez été suspendu de vos fonctions de chef de la jeunesse du Reich ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — Et c'est Axmann, déjà cité, qui vous a succédé. Comment êtes-vous resté en relations avec la jeunesse ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Par l'intermédiaire des services du Reichsleiter pour l'éducation de la jeunesse.

Dr SAUTER. — Et l'on vous a conféré un autre titre ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui, je suis devenu délégué du Führer pour l'inspiration de la Jeunesse hitlérienne.

Dr SAUTER. — N'était-ce qu'un titre ou cela correspondait-il à une fonction ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — C'était une fonction, dans la mesure où les services du Reichsleiter s'occupaient des activités de la jeunesse dans le cadre du Parti. Le chef de la jeunesse du Reich allemand qui était mon successeur Axmann, remplissait également des fonctions dans l'État, et j'eus à m'occuper de ces questions de par ma nomination d'inspecteur.

Dr SAUTER. — Comment avez-vous été suspendu de vos fonctions de chef de la jeunesse et pourquoi vous a-t-on envoyé justement à Vienne comme Gauleiter ? Qu'avez-vous à dire à ce sujet ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — A la fin de la campagne de France à laquelle j'avais participé comme simple fantassin, je me trouvais à Lyon, lorsqu'un radiogramme ou télégramme parvint du Quartier Général du Führer où j'étais invité à me présenter, ainsi que me le déclara mon commandant de compagnie. Je m'y rendis immédiatement (il était alors situé dans la Forêt Noire) et j'y vis le Führer en conversation avec le ministre des Affaires étrangères Ribbentrop. J'attendis quelque temps, un quart d'heure ou vingt minutes, jusqu'à ce que l'entretien fût terminé, et je me présentai à Hitler, en plein air, devant le mess où nous devions déjeuner tous ensemble par la suite. Au cours d'un entretien de dix minutes il me déclara que je devais lui proposer un successeur pour la direction de la jeunesse et qu'il avait l'intention de me confier la direction du Gau de Vienne.

J'ai immédiatement avancé le nom de mon collaborateur Axmann qui s'occupait non pas d'éducation physique ou de formation militaire, mais des questions sociales concernant la jeunesse. C'était, à mon avis, la chose la plus importante. Il a accepté cette proposition...

LE PRÉSIDENT. — Docteur Sauter, nous n'avons pas à parler des qualités professionnelles d'Axmann. Quel intérêt ce successeur peut-il présenter pour le Tribunal ?

Dr SAUTER. — Axmann ? Axmann est devenu le nouveau chef de la jeunesse.

LE PRÉSIDENT. — Je vous demandais s'il était intéressant pour le Tribunal de connaître les qualités d'Axmann. Cela ne nous intéresse en rien.

Dr SAUTER. — Monsieur von Schirach, ne pouvez-vous pas être plus bref sur ce point ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Hitler me dit alors que je devrais garder mes fonctions de Reichsleiter à l'éducation de la jeunesse, que je devrais remplir en même temps les fonctions d'inspecteur de la jeunesse et que je devrais succéder à Bürckel à Vienne où de nombreuses difficultés s'étaient élevées dans le domaine culturel en particulier. Je devais donc m'occuper des institutions culturelles et surtout des théâtres, des musées, des bibliothèques, etc. Je devais m'intéresser tout particulièrement aussi à la classe ouvrière. J'objectai que je ne pouvais mener à bien ce travail culturel que si j'étais indépendant de Goebbels. Hitler me promit que cette indépendance serait sauvegardée mais il n'a pas tenu plus tard sa promesse. Finalement, il dit qu'il ferait évacuer la population juive de Vienne, qu'il en avait déjà informé Himmler ou Heydrich — je ne sais plus lequel — ou les en informerait. Vienne devait devenir une ville allemande et il parla même d'une évacuation de la population tchèque. C'est ainsi que cet entretien se termina. Je ne reçus pas d'autres instructions concernant ce poste, et le déjeuner eut lieu en commun comme d'habitude. Je pris congé et me rendis à Berlin afin de m'entretenir avec mes collaborateurs.

Dr SAUTER. — Vienne était alors considérée, si mes renseignements sont exacts, comme le Gau du Reich dont l'administration était la moins aisée ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Vienne posait incontestablement le problème politique le plus compliqué de tous ceux qui existaient alors.

Dr SAUTER. — Pourquoi ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Pour les raisons suivantes, dont je n'appris les détails que par des personnalités de Berlin et après avoir eu reçu mes fonctions de Hitler. La population viennoise s'était considérablement renfermée après l'enthousiasme qui avait accueilli l'Anschluss. M. Bürckel, mon prédécesseur, avait fait venir de nombreux fonctionnaires de l'extérieur et le système administratif allemand qui n'était nullement plus pratique ni plus efficace que le système autrichien, y fut instauré. L'administration devint pléthorique. Bürckel avait pratiqué une politique religieuse dont le moins qu'on en puisse dire est qu'elle était plutôt intolérante. Des manifestations eurent lieu et, un jour, le palais de l'archevêque fut endommagé. Les théâtres et autres lieux culturels n'étaient pas administrés comme il le fallait. Vienne traversait une période de

grande désillusion. Avant de m'y rendre, je fus informé que si l'on parlait le dialecte de l'Allemagne du Nord dans le tramway, les Viennois prenaient aussitôt une attitude plutôt inamicale.

Dr SAUTER. — Quelles fonctions avez-vous remplies à Vienne ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — A Vienne, j'avais le poste de Reichsstatthalter, qui couvrait l'administration à la fois dans le domaine municipal et à l'échelon national. En outre, j'étais commissaire à la défense du Reich pour la 17^e région militaire, mais jusqu'en 1942. En 1942, cette région fut subdivisée et chaque Gauleiter devint son propre commissaire à la défense du Reich.

Dr SAUTER. — Vous étiez aussi Gauleiter ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui, j'étais aussi Gauleiter, c'est-à-dire le plus haut fonctionnaire du Parti.

Dr SAUTER. — En somme, vous représentiez à Vienne la municipalité, l'État et le Parti, tout ensemble ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui. La situation administrative était la suivante : il y avait un représentant officiel pour s'occuper des questions d'intérêt national, à savoir le Regierungspräsident. Pour l'administration municipale, il y avait un autre représentant qui était le bourgmestre ; dans le Parti, enfin, l'adjoint du Gauleiter de Vienne portait le titre de Gauleiter. Je ne voudrais nullement diminuer ma responsabilité par toutes ces explications et je tiens à couvrir le Gauleiter qui m'était adjoint et qui était extraordinairement compétent. Je veux simplement préciser la situation.

Dr SAUTER. — En quoi consistaient exactement vos fonctions de commissaire à la défense du Reich ? Étaient-elles d'intérêt militaire ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Ce n'était nullement une fonction militaire. Le commissaire à la défense du Reich était tout simplement le chef de l'administration civile, contrairement à ce qui se passait au cours de la première guerre mondiale, où le chef de l'administration civile était sous les ordres du général Commandant en chef ; pendant cette guerre, le commissaire à la défense du Reich collaborait avec ce personnage mais ne lui était pas subordonné.

Les devoirs du commissaire à la défense du Reich — c'est ainsi tout au moins que je les comprenais — consistaient à coordonner les questions les plus urgentes de ravitaillement, de transport (petites et longues distances), de ravitaillement en charbon, de contrôle des prix, dans la Gaue de Vienne, du Haut et du Bas-Danube qui appartenaient tous à la 17^e région militaire. Il y eut différentes réunions, trois en tout, je crois. En 1942, intervint la réorganisation dont j'ai déjà parlé. Bormann fit prévaloir son point de vue sur celui du Reichsmarschall. Ce dernier estimait que le commissaire

à la défense du Reich devait l'être pour toute une région militaire. Bormann désirait que chaque Gauleiter fût commissaire à la défense, ce qui provoqua une scission. Et, à partir de 1942, je n'étais plus que commissaire à la défense pour Vienne.

Dr SAUTER. — Témoin, un décret fut alors promulgué. Voulez-vous me dire à quelle époque vous en avez eu connaissance? Un décret, dis-je, ordonnant que les Gauleiter ne devaient pas se réunir plus de deux à la fois.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Ce n'est pas un décret de Bormann, c'est un ordre de Hitler.

Dr SAUTER. — Quels en étaient les points saillants?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je dois l'expliquer brièvement. Puisque le commissariat du Reich était subdivisé, je devais voir, de temps en temps, les Reichsstatthalter des autres provinces pour discuter sur les questions les plus importantes, surtout en ce qui concernait le ravitaillement. Mais, en 1943 je crois, le Dr Ley vint me voir à Vienne et me remit un ordre officiel du Führer d'après lequel il serait considéré comme illégal (c'est ainsi que l'ordre était rédigé) que plus de deux Gauleiter se réunissent pour une conférence. Je regardai le Dr Ley sans mot dire et il me déclara : « Il ne s'agit pas seulement de vous ; il y a encore un autre Gauleiter qui a convoqué une réunion de plus de deux de ses collègues, et ce fait est déjà considéré comme une mutinerie ou un complot. »

Dr SAUTER. — Témoin, lorsque vous étiez à Vienne, vous a-t-on confié d'autres tâches qui vous prenaient beaucoup de temps? Veuillez nous en parler brièvement.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je venais d'entrer en fonctions à Vienne, lorsqu'en octobre 1940, je reçus l'ordre de me rendre à la Chancellerie du Reich.

Dr SAUTER. — Soyez bref, je vous en prie.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Et Hitler lui-même me donna l'ordre de procéder à l'évacuation de toute la jeunesse allemande des zones menacées de bombardements aériens, ainsi que celle des mères et des petits enfants. Il déclara qu'il fallait commencer par Berlin, puis étendre cette mesure progressivement dans tout le Reich. Il affirma que l'instruction était devenue alors d'une importance secondaire et que l'essentiel était de maintenir l'énergie des jeunes et de leur sauver la vie. Mais je demandai immédiatement qu'on me donnât la possibilité de créer des centres d'instruction, ce qui fut réalisé. Je ne veux pas rentrer dans les détails, mais j'ai exigé entre autres — et ceci est en rapport direct avec l'Acte d'accusation — que l'on ne fit pas de difficultés aux jeunes qui désiraient assister aux services religieux. Ceci me fut accordé et fut stipulé d'une façon très claire dans les premières directives que

je reçus pour l'évacuation des enfants. Les chefs de la jeunesse pourront le confirmer.

Dr SAUTER. — Cette évacuation des enfants à la campagne devait représenter un travail particulièrement considérable ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — C'était le travail le plus difficile et, du point de vue psychologique, le plus délicat que j'aie jamais exécuté. J'ai déplacé des millions de personnes. J'ai assuré leur ravitaillement, leur éducation, leurs soins médicaux, etc. Évidemment, et surtout dans les premières années, ce travail m'a pris énormément de temps mais, par la suite, mes collaborateurs furent à même de me remplacer.

Dr SAUTER. — Comme vous me l'avez dit, vous vous êtes efforcé par la suite de vous entretenir de temps à autre avec Hitler de vos succès et de vos doutes. Combien de fois, au cours des années de guerre, avez-vous été admis à traiter avec Hitler de ces importantes questions ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Maître, je dois apporter une correction à vos paroles. Je ne me suis jamais efforcé de faire part à Hitler de mes succès, mais seulement de mes soucis.

Dr SAUTER. — De vos soucis, bien entendu.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Au sujet de tout ce programme d'évacuation des enfants, je n'ai pu l'aller voir que deux fois. La première fois en 1940, après avoir mis le programme en train, la seconde fois en 1941, lorsque l'évacuation avait déjà pris de grandes proportions.

Au sujet de Vienne, je me suis entretenu avec Hitler en de très rares occasions et, en 1943, la possibilité d'aller le voir cessa avec la rupture des relations dont je parlerai par la suite.

Dr SAUTER. — Durant votre séjour à Vienne, vous êtes devenu président de l'Association des Bibliophiles de Würzbourg ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui, c'était un titre honorifique. Lors des journées des bibliophiles de Würzbourg, ceux-ci m'ont nommé président de leur société.

Dr SAUTER. — Monsieur le Président, le document n° 1 du livre de documents von Schirach se rapporte à cette question, et je vous demande d'en prendre acte. C'est un affidavit du vieil antifasciste Karl Klingspor, membre honoraire de l'Association, qui donne des renseignements précieux sur la personnalité de l'accusé von Schirach. En outre, Monsieur von Schirach, je crois que vous étiez président de la Südosteuropa-Gesellschaft. Est-ce exact ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Oui.

Dr SAUTER. — Quelle était, en somme, le but de cette société ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Elle avait pour but d'améliorer les relations économiques et commerciales avec le Sud-Est. Ses fonctions se limitaient surtout au domaine de la recherche et de la représentation.

Dr SAUTER. — Témoin, quel était le point le plus délicat de vos activités à Vienne?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Il était fourni par mon travail social et culturel, comme je l'ai expliqué tout à l'heure.

Dr SAUTER. — Social et culturel?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Ce sont les deux questions qui ont dominé toute ma vie politique.

Dr SAUTER. — J'en viens maintenant aux accusations que le Ministère Public a portées contre vous au sujet de votre activité à Vienne. Entre autres, vous êtes accusé d'avoir participé au programme du travail forcé. Je vous demande votre opinion à ce sujet : veuillez également commenter l'ordonnance n° 1 du plénipotentiaire général à la main-d'œuvre, en date du 6 avril 1942. Je crois que c'est le document PS-3352. Je vous en prie.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Mieux vaudrait commencer par le décret d'après lequel les Gauleiter devenaient des plénipotentiaires à la main-d'œuvre sous les ordres du plénipotentiaire général.

Dr SAUTER. — Il est du 6 avril 1942.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Du point de vue matériel, cette ordonnance déclare simplement que les Gauleiter pouvaient faire des suggestions et présenter des requêtes aux services compétents de la main-d'œuvre, mais ils étaient responsables — je ne sais pas si c'était aux termes de cette ordonnance ou d'une autre — de la nourriture et du logement des travailleurs étrangers. Cet entretien des ouvriers étrangers incombait — non seulement dans mon Gau mais, je crois, également dans tous les Gaue du Reich — au Front allemand du Travail. Le chef du Front du Travail à Vienne est souvent venu me voir au sujet de la situation des ouvriers allemands et étrangers du Gau. Il m'accompagna souvent dans des visites d'entreprises et, d'après mes observations personnelles, je puis décrire la vie des ouvriers étrangers à Vienne, dans la mesure où j'ai pu constater ce qu'elle était.

Je me souviens parfaitement, par exemple, avoir visité une grande fabrique de produits détersifs, avoir vu les baraquements dans lesquels vivaient des femmes russes et françaises. Elles y étaient mieux logées que de nombreuses familles viennoises qui logeaient à six ou huit dans l'appartement classique d'une pièce, cuisine, chambre à coucher.

Je me souviens d'une autre visite au cours de laquelle j'ai vu des logements d'ouvriers russes; c'était propre et ordonné, et j'ai constaté que les femmes russes qui s'y trouvaient étaient joyeuses, bien nourries et apparemment satisfaites. Par relations, j'ai entendu parler du traitement des travailleurs russes; j'ai su et observé moi-même quelque peu qu'il était excellent. Je voudrais faire une remarque générale sur l'accueil des ouvriers étrangers à Vienne. Depuis des siècles, des ouvriers étrangers avaient travaillé à Vienne. Il n'est pas difficile d'y faire venir des ouvriers du Sud-Est. On se rend aussi volontiers à Vienne qu'à Paris. J'ai vu beaucoup de Français et de Françaises et je me suis souvent entretenu avec eux, ainsi qu'avec des contremaîtres français dans les usines. Ils habitaient comme locataires, en ville, comme n'importe quelle autre personne. On les rencontrait sur le Prater. Leurs moments de liberté n'étaient pas autrement employés que ceux des ouvriers allemands. Pendant mon séjour à Vienne, j'ai créé plus de cantines que dans tous les autres Gaue du Reich. Les ouvriers étrangers les fréquentaient, tout comme les ouvriers allemands. Quant au traitement dont ils étaient l'objet de la part de la population, je ne puis dire qu'une chose, c'est que la population d'une ville qui, depuis des siècles, a été habituée à recevoir des ouvriers étrangers, est toute disposée à adopter une attitude favorable à leur égard. On ne m'a vraiment jamais fait part de mauvaises conditions de vie. On me transmettait parfois des réclamations, par l'intermédiaire du chef du Front du Travail. Je téléphonais immédiatement au service régional du Ravitaillement ou au service des contingentements des fournitures pour les cantines et les installations de chauffage. En tout cas, je m'efforçais dans les 48 heures de prendre en considération les réclamations qui m'étaient adressées.

Puisque nous sommes sur ce chapitre, je voudrais vous donner mon impression d'ensemble sur l'utilisation de la main-d'œuvre. Je ne suis pas responsable de l'importation de la main-d'œuvre. Je puis simplement affirmer que ce que j'ai vu des ordres et instructions du plénipotentiaire général, mon co-accusé Sauckel, a toujours été conforme au traitement humain et convenable que nous réservions aux ouvriers dont nous avions la charge. Sauckel inondait littéralement ses services de ces instructions. Je crois qu'il est de mon devoir de l'affirmer ici.

Dr SAUTER. — Ces ouvriers étrangers qui se trouvaient dans le Gau de Vienne, et dont vous affirmez que vous ne vous considérez pas comme responsable de leur sort, étaient-ils employés dans les usines d'armement?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Une grande partie d'entre eux étaient occupés dans l'agriculture, d'autres dans les industries alimentaires. Je ne sais pas s'ils étaient employés directement dans l'industrie d'armement; celle-ci ne m'était pas accessible, même pas

en ma qualité de Gauleiter, car il y avait des procédés de fabrication de guerre qui étaient tenus secrets, même aux Reichsstatthalter.

Dr SAUTER. — Témoin, à propos du travail obligatoire des Juifs, on a lu le document PS-3803. C'est une lettre manuscrite adressée par Kaltenbrunner à Blaschke qui était, je crois, premier adjoint au maire de Vienne.

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Il était bourgmestre de Vienne.

Dr SAUTER. — Elle est datée du 30 juin 1944. Dans cette lettre, Kaltenbrunner informe Blaschke qu'il avait ordonné que des groupes d'évacués fussent dirigés sur Vienne-Strasshof. Il s'agissait, disait la lettre, de quatre convois comprenant environ 12.000 Juifs qui devaient arriver dans les premiers jours à venir. Je ne lirai de cette lettre que la fin dont le contenu se révèle d'importance. Je cite textuellement :

« Je vous demande de régler les détails avec la direction de la Police d'État à Vienne et de prendre contact avec le SS Obersturmbannführer Dr Ebner et le SS Obersturmbannführer Krumej du commando hongrois spécial. »

Vous êtes-vous occupé de cette question ? Et si oui, comment ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je ne connais pas la correspondance entre mon co-accusé Kaltenbrunner et le bourgmestre de Vienne. A ma connaissance, le camp de Strasshof ne se trouve pas dans le Gau de Vienne, mais dans un autre Gau. La dénomination « Vienne-Strasshof » est donc trompeuse. La frontière passe entre les deux.

Dr SAUTER. — Connaissez-vous les tenants de cette affaire ou les avez-vous appris ici ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je l'ai apprise ici, mais je me souviens qu'à propos de la construction du mur du Sud-Est, mention a été faite de l'emploi de travailleurs juifs. Ce mur, cependant, ne se trouvait pas sur le territoire du Gau de Vienne. Il devait passer sur les Gaue du Haut-Danube, de la Basse-Autriche ou de Styrie. La construction du rempart du Sud-Est ne m'avait pas été confiée. Elle relevait du Dr Jury et, éventuellement, de l'OT...

Dr SAUTER. — L'OT est bien l'Organisation Todt ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — ... de l'Organisation Todt et, pour l'autre partie de la frontière, du Gauleiter, Dr Uiberreither et de ses collaborateurs techniciens en la matière.

Dr SAUTER. — Je puis résumer votre déclaration en disant que vous n'aviez rien à voir à ces affaires, car elles ne concernaient pas votre Gau ?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Je ne puis comprendre pourquoi le Gau de Vienne était intéressé à cette affaire. J'ignore si le bourgmestre

désirait reprendre quelques travailleurs pour les affecter à des tâches spéciales à Vienne. Je ne sais rien de ces événements.

Dr SAUTER. — A ce même propos, témoin, on a présenté un autre document, le PS-1948, qui est une note du 7 novembre 1940. A cette date, vous étiez déjà Gauleiter de Vienne depuis plusieurs mois, et ce document a également trait à l'emploi forcé des Juifs aptes au travail. Cette note a été rédigée sur du papier à en-tête « Reichsstatthalter de Vienne » et a été apparemment écrite par un certain Dr Fischer. Qui était ce personnage? Qu'aviez-vous à voir, en votre qualité de Reichsstatthalter, dans cette affaire? Qu'en savez-vous?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Tout d'abord, je ne connais pas personnellement le Dr Fischer. Je ne veux pas nier qu'il ait pu m'être présenté une fois, mais je ne m'en souviens pas. En tout cas, il ne travaillait pas comme spécialiste dans mes services. Je suppose qu'il était fonctionnaire, puisque son nom apparaît à propos d'un autre document. Il devait être le conseiller personnel du Regierungspräsident. La note démontre que ce fonctionnaire écrivait sur mon papier à en-tête, et qu'il y était autorisé. Je crois qu'à Vienne quelques milliers de personnes étaient justifiées à le faire, d'après les usages en vigueur dans l'administration allemande. Sur cette note, il a été consigné un entretien téléphonique avec la Gestapo. Il en ressort que le RSHA (c'est-à-dire Heydrich) était l'organisme qui décidait du sort des travailleurs juifs, par des instructions données à la Gestapo. Le Regierungspräsident désirait avoir des détails à ce sujet, mais je ne crois pas qu'on puisse en déduire que j'étais informé des atrocités commises par la Gestapo, comme l'a fait le Ministère Public. Il est même douteux qu'à cette époque je me sois trouvé à Vienne. Je vous prie de vous rappeler toutes les tâches dont j'ai parlé tout à l'heure. Si j'y étais, je ne me suis certainement pas occupé du nettoyage des rues. Mais je voudrais dire que la variété de mes fonctions m'avait obligé à créer un organisme central, l'Office central du Reichsleiter, qui n'existait dans aucun autre Gau.

Dr SAUTER. — Voulez-vous nous dire, avant la fin de cette audience, le nombre approximatif de fonctionnaires que vous dirigez à Vienne?

ACCUSÉ VON SCHIRACH. — Approximativement 5.000 fonctionnaires et employés.

Dr SAUTER. — Dois-je continuer, Monsieur le Président? Il est 5 heures.

LE PRÉSIDENT. — Nous allons lever l'audience.

(L'audience sera reprise le 24 mai 1946 à 10 heures.)